

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021

PUBLICATIONS
OFFICIELLES ET
INFORMATION
ADMINISTRATIVE



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-6° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe, qui constitue également une mission (article 18 de la LOLF) et comporte donc plusieurs programmes faisant chacun l'objet d'un projet annuel de performances.

Cette annexe contient le **tableau de présentation budgétaire du budget annexe** qui présente son budget en deux sections (article 18-II de la LOLF). Ensuite, elle justifie l'évaluation des **recettes**.

Elle récapitule les **crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2021** en les détaillant par programme et par action. Elle inclut une **présentation de la programmation pluriannuelle des crédits, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2018-2022**.

La nomenclature du budget annexe s'inspirant de la comptabilité générale, les crédits ne sont pas présentés par titre et par catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (comptes du plan comptable applicable au budget annexe). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2021 est précisée. Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe « Voies et moyens »).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois (le cas échéant).

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE 7

Présentation stratégique de la mission 8

Présentation budgétaire 14

Évaluation des recettes 15

Récapitulation des crédits et des emplois 17

Programme 623

ÉDITION ET DIFFUSION 19

Présentation stratégique du projet annuel de performances 20

Objectifs et indicateurs de performance 22

1 – Optimiser la production et la diffusion des données 22

Présentation des crédits 26

Justification au premier euro 27

Justification par action 29

01 – Diffusion légale 29

02 – Information administrative, édition publique et promotion 30

Programme 624

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES 37

Présentation stratégique du projet annuel de performances 38

Objectifs et indicateurs de performance 40

1 – Optimiser les fonctions soutien 40

2 – Rationaliser l'occupation du parc immobilier 43

Présentation des crédits 45

Justification au premier euro 46

Éléments transversaux au programme 46

Justification par action 52

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques 52

02 – Promotion et distribution des publications 54

03 – Dépenses de personnel 54

04 – Convention État - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels 55

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

La mission « Publications officielles et information administrative » est structurée en deux programmes budgétaires composant le budget annexe « Publications officielles et information administrative » (BAPOIA) géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Le programme 623 « Édition et diffusion » recouvre les activités de diffusion légale, d'information administrative, d'imprimerie et d'édition. Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les moyens logistiques et humains.

Les missions de la DILA telles que définies par son décret constitutif du 11 janvier 2010 visent à :

- garantir l'accès au droit ;
- offrir aux citoyens les informations nécessaires à leurs droits et obligations et à leurs démarches administratives ;
- contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière ;
- mettre à disposition des ressources numériques et papier pour éclairer les politiques publiques et le débat public.

La DILA a pour mission de garantir aux citoyens l'accès au droit et la diffusion de l'information légale et administrative notamment via les sites internet qu'elle opère parmi lesquels Légifrance, le service public de la diffusion du droit par internet, service-public.fr, le site officiel de l'administration française et vie-publique.fr. Ces sites internet sont parmi les plus consultés de la sphère État et leur audience a dépassé les 400 millions de visites en 2019. La DILA poursuit également une activité d'éditeur et d'imprimeur pour son compte et pour celui d'autres administrations publiques. Elle répond également aux attentes des usagers du service public en proposant des services en ligne en constante amélioration, en facilitant leur mise en relation avec l'administration et en favorisant l'accès aux données publiques.

Le budget de la DILA pour 2021 vise à assurer la réussite de ces missions. Il s'appuie pour cela sur le plan stratégique « DILA 2021 » dont les objectifs sont de poursuivre le développement de l'administration numérique, d'améliorer le service rendu aux usagers tout en préservant l'efficacité des moyens mobilisés pour l'ensemble des activités et le dynamisme de ses investissements.

Le budget de la mission s'élève en crédits de paiement à 152,3 M€ (148,6 M€ hors contribution au CAS pensions) contre 156,6 M€ en LFI 2020 (152,6 M€ hors CAS pensions). Il est en baisse de 4,3 M€, soit - 2,8 % par rapport à 2020, notamment en raison de la réduction de ses effectifs (- 14 ETP en 2021) ainsi que de ceux de la Société Anonyme de Composition et d'Impression du Journal officiel (SACIJO). La masse salariale de la DILA diminue ainsi de 1,8 M€ pour atteindre 59 M€ hors CAS pensions et les dépenses de la SACIJO de 1,6 M€.

Ce projet de budget matérialise également les efforts d'économies réalisés ces dernières années par la DILA sur les dépenses de fonctionnement courant (- 4,3 M€ en 2021) afin d'augmenter la capacité d'investissement (+ 3,5 M€ en 2021), nécessaire à la modernisation des activités par le numérique. Il intègre enfin les effets – en particulier sur les recettes du budget annexe – de la crise sanitaire, avec, en termes de dépense, la prise en compte des dispositifs sanitaires et des équipements indispensables pour protéger les agents et les matériels complémentaires liés au développement du télétravail pour garantir la continuité du service public.

Les recettes du budget annexe, prévues à hauteur de 177,3 M€ dans le PLF pour 2020, ont été révisées à la baisse, à hauteur de 151,5 M€, en raison des incertitudes économiques qui se répercutent sur le volume des annonces légales. La crise sanitaire de la COVID-19 a engendré une diminution importante des recettes (baisse de moitié pendant le confinement), qui reflète le ralentissement de l'activité économique du pays. Une augmentation des recettes budgétaires est prévue en 2021, avec une prévision de 159 M€, grâce notamment au plan de relance de l'économie. En dépit de la dégradation exceptionnelle des recettes, le budget annexe devrait rester en excédent en 2021 (+ 6,7 M€).

A travers ses missions d'accès au droit et d'information des citoyens, la DILA a été fortement sollicitée lors de la crise sanitaire. Des publications exceptionnelles au Journal officiel ont été réalisées et la fréquentation des sites internet ainsi que le nombre de mails traités par le service de renseignement par messagerie ont fortement augmenté durant cette période. Sur les huit premiers mois de 2020, la fréquentation de service-public.fr a ainsi crû de 34 %, celle de Légifrance de 24 % et celle de vie-publique.fr de 25 % par rapport à la même période de 2019. Pour y faire face, la DILA a mis en place un plan de continuité d'activités (PCA) pendant la période de confinement qui a permis que l'essentiel des activités de la DILA puissent être exercées en télétravail, notamment :

- les activités régaliennes de production et de diffusion du Journal Officiel sur Légifrance, y compris la consolidation, le support technique et informatique associé aux systèmes d'information et logiciels de la chaîne de diffusion de la norme juridique ;
- toutes les activités directement liées à la production éditoriale et au fonctionnement des sites internet service-public.fr, vie-publique.fr, journal-officiel.gouv.fr, BOAMP.fr, BODACC.fr et BALO.fr.

Seules certaines activités ne pouvant être réalisées qu'en présentiel ont été suspendues pendant le confinement, essentiellement l'imprimerie et la réponse téléphonique aux usagers par le 3939.

Cette mise en place d'un télétravail massif a été rendue possible par un effort d'équipement en ordinateurs portables, accès sécurisés et outils collaboratifs engagé dès les grèves de décembre 2019 et accéléré en mars 2020. La DILA dispose ainsi d'une forte capacité de résilience.

La DILA, qui s'inscrit au cœur de l'administration numérique, a élaboré en 2020 un schéma directeur des systèmes d'information (SI) afin d'assurer la mise en œuvre des chantiers stratégiques dans un cadre pluriannuel. Programmé sur cinq ans, le schéma directeur SI guide l'activité de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) dans sa mission d'offrir des services numériques sécurisés et de qualité aux donneurs d'ordre, aux usagers-clients, aux utilisateurs internes et aux partenaires de la DILA.

Après plusieurs mois de fonctionnement en version bêta pour recueillir à grande échelle les retours des utilisateurs et améliorer le site, la version modernisée de Légifrance a été mise en ligne ce 12 septembre, remplaçant l'ancienne version qui datait de 2008. L'ergonomie du site a été repensée pour faciliter notamment l'usage en mobilité. Les capacités de recherche ont été renforcées et améliorées. De nouvelles fonctionnalités (possibilité de suivre l'évolution de la rédaction d'un article de loi, de décret ou de code...) et de nouveaux contenus (mise en ligne de tous les JO depuis 1869 en version numérisée) ont été apportées.

En 2021, les évolutions des sites « legifrance.gouv.fr » et « service-public.fr » seront poursuivies et une montée en charge du site « vie-publique.fr » est programmée.

L'année 2021 sera également consacrée à la préparation du prochain plan stratégique pluriannuel de la direction pour continuer à anticiper sur l'évolution des attentes des citoyens, des usagers et des administrations, ainsi que des technologies, faire évoluer ses activités en conséquence et mettre en adéquation ses moyens et ses compétences.

Les crédits pour 2021 prennent en compte deux transferts. La refonte de la plateforme d'échange et de confiance (PEC), utilisée par les administrations dans le cadre notamment du développement des démarches en ligne, sera réalisée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM). La DILA participe financièrement à cette refonte à travers un transfert budgétaire sur 2021 (1 M€ en AE et 0,8 M€ en CP).

Les activités d'entretien courant, de travaux structurants et de gestion des fluides, programmées sur le programme 623 « Édition et diffusion », sont par ailleurs transférées sur le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » sur lequel sont inscrits les dépenses transverses.

Dans le cadre du PLF pour 2021, les objectifs et indicateurs de la mission restent inchangés par rapport à la loi de finances pour 2020.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

L'intitulé du sous-indicateur « nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF » est modifié pour considérer un périmètre plus large. Il devient « nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance ».

OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès et l'offre de diffusion numérique en matière d'information légale et administrative

Comme prévu par le plan stratégique de la direction de l'information légale et administrative, les travaux de modernisation et d'enrichissement de « legifrance.gouv.fr » et « service-public.fr », qui figurent parmi les sites internet les plus consultés de l'État, vont être poursuivis en se basant sur les retours des usagers.

Le premier axe de modernisation porte sur l'information légale. Après avoir mis en œuvre en 2018-2019 l'optimisation et la sécurisation de ses outils de publication (avec notamment la mise en place d'un hébergement de secours et l'optimisation du plan de continuité d'activités de la chaîne régaliennne), la DILA porte, sous la direction du secrétaire général du Gouvernement, le projet technique de modernisation du site « legifrance.gouv.fr ». Ce projet a franchi une étape majeure en octobre 2019 avec l'ouverture de sa version test (« bêta »). Après de nombreuses améliorations tenant compte des remarques des usagers de la version bêta, Légifrance basculera définitivement dans sa version modernisée en septembre 2020.

Le deuxième axe de modernisation vise à faciliter pour les citoyens, entreprises et associations, l'accès à l'information administrative et aux démarches en ligne via « service-public.fr », le site officiel de l'administration française. La fréquentation de « service-public.fr » a fortement augmenté en 2019 : pour la première fois depuis sa mise en ligne en 2000, le site « service-public.fr » a comptabilisé en 2019 plus de 300 millions de visites et plus de 4 millions de démarches en ligne ont été réalisées. Par ailleurs, les usages en mobilité ont continué de se développer avec 48 % des consultations depuis des mobiles ou tablettes (+ 6 points par rapport à 2018). Depuis sa refonte complète en 2016 (refonte ergonomique et graphique, fusion avec le site « mon.service-public.fr », etc.), le site continue d'être enrichi pour offrir aux usagers, en plus d'informations fiables, un parcours en ligne plus aisé et surtout plus personnalisé.

De nouveaux services sont aussi régulièrement mis en place, tels que des parcours guidés, l'ouverture de nouveaux simulateurs de calcul, l'abonnement à des services d'alerte gratuits lors de mise à jour de fiches d'information, la mise en relation possible avec un agent du « 3939 Allô service public », de nouvelles démarches en ligne, etc.

De nouvelles évolutions sont en préparation pour mieux répondre aux besoins des publics éloignés de l'administration ayant des difficultés avec la langue française, le langage administratif, le numérique, qui utilisent peu service-public.fr aujourd'hui.

L'objectif reste de toujours mieux informer les usagers et de faciliter leur mise en relation avec l'administration en prenant en compte leurs avis et leurs attentes.

Par ailleurs, en juin 2020, le schéma directeur informatique de la DILA, support structurant des projets informatiques, a été achevé. Ce document matérialise la stratégie des systèmes d'information de la DILA pour cinq ans. Il formalise, entre autres, les grands projets à réaliser tels que ceux sur les évolutions à venir des sites « legifrance.gouv.fr » et « service-public.fr ». Il fera l'objet d'actualisations régulières.

Ce schéma directeur a pour ambitions :

- de garantir la continuité d'activité, la sécurité et les niveaux de résilience attendus pour tous les systèmes informatiques de la DILA en prenant en compte leurs niveaux de criticité et plus particulièrement en ce qui concerne la chaîne régaliennne et Légifrance ;
- de moderniser nos produits en se concentrant sur la relation avec les usagers de nos services ;
- de rationaliser les systèmes d'informations pour en assurer la performance économique.

Indicateur 1.1 : Accès aux informations et aux démarches administratives

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	275,1	317,8	285	349,6	330,5	350
Taux de satisfaction des visiteurs du portail "service-public.fr"	%	84	87,7	84	88	88	89

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre annuel des visites provient de l'application « *At Internet* ». Le taux de satisfaction des usagers est issu d'une enquête statistique réalisée soit par un prestataire externe ou par nos soins.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait de l'application de «marquage» « *At Internet* ». Le taux de satisfaction est mesuré à partir d'un questionnaire détaillé à la fois quantitatif et qualitatif lors de l'enquête auprès des usagers.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. La dernière enquête de satisfaction a été réalisée du 11 au 26 décembre 2019 au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur le site. L'échantillon interrogé et qui a répondu, garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En 2019 et pour la première fois depuis sa création, le site service-public.fr a franchi le cap des 300 millions de visites (313,5 millions de visites directes ; en hausse de 17% par rapport à 2018), soit une moyenne mensuelle de 26 millions de visites directes. Ces chiffres ne tiennent compte que de la consultation des contenus directement disponibles depuis service-public.fr ; en effet, les contenus du site, également accessibles en open data, sont également réutilisés par d'autres sites administratifs (demarches.interieur.gouv.fr, les sites des préfectures, justice.fr, cohesion-territoires.gouv.fr, etc.) correspondant à 4,3 millions de visites indirectes, soit un total de visites de 317,8 millions. Cette augmentation du trafic s'est accompagnée d'une utilisation accrue des services proposés par le site (téléchargements de formulaires Cerfa, utilisation des démarches en ligne, nombre d'abonnements aux alertes, nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux, etc.).

L'année 2020 débute sur la même dynamique (+ 34 % de consultations sur les 8 premiers mois par rapport à 2019). Cette forte progression s'explique d'une part par le trafic généré par les élections municipales (vérification de sa situation électorale, demande d'inscription en ligne, accès au formulaire de demande de procuration, etc.) et d'autre part par les actualités et les impacts administratifs de la crise sanitaire liés à la Covid-19.

Le cap des 6 millions de comptes personnels ouverts sur le site a été franchi à la fin du premier semestre 2020. Près de la moitié des comptes sont désormais créés *via* France connect (« service-public.fr » a été le premier fournisseur de services de France connect).

Compte tenu de cette actualité exceptionnelle qui a dynamisé très fortement la consultation du site en 2020, le trafic en 2021 devrait être plus faible ; néanmoins, les consultations du public devraient ensuite continuer à augmenter de manière régulière du fait du développement continu de l'administration numérique pour atteindre 350 millions de visites en 2023.

Les quatre axes identifiés ci-dessous demeurent les axes prioritaires de développement du site « service-public.fr » pour les trois années à venir :

1. une personnalisation et une simplification accrues de l'accès à l'information administrative (lancement de nouveaux simulateurs de calcul et de situation ; nouvelles fonctionnalités pour le compte personnel, expérimentation d'un "chatbot", nouvelles présentations des fiches, etc.) ;
2. une progression de la qualité d'usage (pertinence, besoins non satisfaits) sur la base de la prise en compte des attentes des usagers (mise en place d'enquêtes de satisfaction régulières ; recueil des attentes nouvelles ; déplacements en régions, réalisation de tests utilisateurs des nouvelles fonctionnalités et services) ;

Publications officielles et information administrative

Mission

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

3. l'amélioration de la fiabilité et de la lisibilité des contenus diffusés (renforcement des partenariats avec les administrations et organismes sociaux ; formation des rédacteurs de contenus à la simplification du langage ; intégration de formats nouveaux : vidéos, infographies ; etc.) ;
4. l'amélioration des données d'annuaire, qui servent de référence pour les usagers et les services.

Pour chacun de ces axes, service-public.fr accorde une place centrale aux usagers et cherche à élargir les publics du site.

A cet effet, un "Lab Service Public" a été lancé début 2020. Ce projet est une expérience de "co-exploration" et de co-construction avec les usagers de nouveaux services numériques. Cette démarche vise à interroger les publics, en particulier ceux les plus éloignés de l'administration, afin de comprendre pourquoi ils n'utilisent pas ou ont des difficultés face à l'administration numérique et dans leur usage de « service-public.fr ». L'objectif est de trouver comment rendre les contenus et les services plus simples à l'usage pour ces publics. Les équipes se déplacent sur le terrain, rencontrent les usagers, les interrogent à l'occasion d'ateliers, afin de co-construire les services de demain. Ainsi, après une semaine d'immersion dans un quartier sensible de la ville de Tours, des prototypes ont été créés pour répondre aux besoins de publics fortement dépendants de prestations publiques, aujourd'hui peu utilisateurs des services de service-public.fr. Ces prototypes (contenus simplifiés, traduction automatique des contenus, forums d'usagers, etc.) sont aujourd'hui en phase de développement avec l'objectif de les tester ensuite sur le site « service-public.fr » d'ici la fin de l'année 2020.

Par ailleurs, le service de renseignement administratif basé à Metz (centre d'appel interministériels - CAI) est intégré dans le « parcours usager » de « service-public.fr » pour compléter ou donner une réponse plus adaptée lorsque l'utilisateur a des difficultés avec le numérique ou de compréhension de l'information. Afin de faire bénéficier en retour de leur parfaite connaissance des usagers qu'ils ont quotidiennement en « direct », les agents du CAI interviennent également sur la production de contenus de « service-public.fr ». Ils assurent aussi la totalité des réponses aux méls reçus via la messagerie du site « service-public.fr » dans leurs domaines de compétence (travail, intérieur, justice, logement). Cette stratégie permet d'optimiser les compétences des agents du CAI, d'élargir l'offre de services à partir de « service-public.fr » et d'améliorer la qualité du renseignement administratif généraliste. Elle contribue également à augmenter la satisfaction des usagers, avec une offre multicanale autour de service-public.fr.

La DILA est également associée aux travaux engagés par la DITP portant sur la mise en place éventuelle d'un numéro unique des services publics.

Les prévisions des indicateurs visent à une amélioration en continue de la qualité de service tout en cherchant à toucher un public toujours plus large. L'intégration progressive des différentes améliorations du site et la participation des usagers à la définition des nouvelles fonctionnalités du site devraient permettre d'atteindre un taux de satisfaction des visiteurs de 89% dès 2022.

Indicateur 1.2 : Diffusion de la norme juridique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de visites sur le site « legifrance.gouv.fr »	millions	119,2	124,5	125	130	127	130
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance	Nb	87 209	89 857	87 000	90 000	90 000	95 000

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec l'application de « marquage » « At Internet ». Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisée.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Mis en ligne le 15 septembre 2002 et profondément rénové en janvier 2008, le site « Legifrance.gouv.fr » a principalement trois vocations : il donne accès au droit (tel qu'il est publié au *Journal officiel* ainsi que sous sa forme consolidée), aux jurisprudences administrative, judiciaire et constitutionnelle et à des contenus éditoriaux touchant à la légistique.

Placé sous la responsabilité éditoriale du secrétaire général du Gouvernement qui en est son directeur de publication, le site « Legifrance.gouv.fr » est exploité par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Cette dernière en assure la production et la mise en ligne.

La fréquentation du site est en hausse régulière depuis sa création et a atteint plus de 124,5 millions de visites en 2019. Dans le cadre de son projet de modernisation, la nouvelle version du site « legifrance.gouv.fr » a été officiellement ouverte en version bêta en octobre 2019 par le Secrétaire d'État au numérique. En complément de l'ajout de nouveaux fonds sur le site, notamment des versions numérisées et océrisées du *Journal officiel* de 1869 à 2015, ce projet, basé sur les attentes des internautes et sur les besoins des utilisateurs recueillis *via* un panel représentatif, a suivi trois axes principaux d'amélioration :

1. l'ergonomie, afin de proposer un parcours usager facilité et un graphisme épuré dans le respect des normes d'accessibilité ;
2. l'amélioration de fonctionnalités existantes et notamment la recherche afin de faciliter plus encore l'accès au droit à tous les publics tout en renforçant la qualité de la recherche avancée destinée plutôt aux professionnels du droit et aux administrations ;
3. le développement de nouveaux services comme la fonction de comparaison de textes, la recherche multi-fonds, etc.

Le site modernisé est construit sur des API de consultation, qui facilitent la réutilisation des données. Ces API ont également été ouvertes en version bêta en novembre 2019 à l'occasion de la semaine de l'innovation.

Si habituellement l'audience du site est en légère croissance, les prévisions 2020 ont été fortement revues à la hausse à la suite des pics de consultation constatés au premier semestre en lien avec le contexte de la crise sanitaire et de la recherche sur Légifrance des textes liés à la Covid-19 (+ 24 % de visites sur les 8 premiers mois de 2020 par rapport à 2019).

A partir de 2021, l'audience devrait reprendre une évolution plus régulière, qui devrait être supérieure au résultat de 2019 car le site modernisé est désormais consultable en mobilité (ordinateurs, tablettes, téléphones).

La bascule du site actuel vers le site modernisé est prévue en septembre 2020, après plusieurs mois de fonctionnement régulier de la nouvelle version. Pendant cette période de test, un outil de remontée des avis a été mis en place pour recueillir les retours des utilisateurs. Ceux-ci ont été analysés et pris en compte dans les évolutions de la version bêta (qui a connu huit livraisons d'évolutions sur la période), afin d'adapter le site au plus près des besoins. Plus de 4000 retours ont ainsi été réceptionnés depuis octobre.

La version modernisée de Légifrance, plus simple d'usage pour les usagers non spécialistes, doit permettre d'élargir l'audience. De nouvelles évolutions sont programmées pour 2021 après la bascule avec notamment la mise à disposition d'un compte utilisateur permettant d'enregistrer ses recherches et alertes. Des liens vers les fiches « Vos droits et démarches » de service-public.fr seront également intégrés.

Concernant le nombre d'abonnés au sommaire électronique, la bascule de la version bêta du site Légifrance modernisé vers la version définitive risque d'engendrer une perte d'abonnés dans un premier temps du fait de la nécessité de se réabonner, d'où la faible évolution des prévisions et de la cible du nombre d'abonnés au 31 décembre 2020, alors même que le cap de 100 000 abonnés a été franchi en juin sur la version actuelle du site. La création à horizon 2021 des comptes utilisateurs personnalisés qui offriront de nouvelles fonctionnalités devrait permettre de franchir ensuite une nouvelle marche. Afin de prendre en compte ce changement, le libellé du sous-indicateur a été modifié en complétant "nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF" par "et aux services de Légifrance".

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

Dépenses (crédits de paiements prévus)		Recettes	
Section des opérations courantes			
Achats et services extérieurs	72 840 000	Ventes	158 500 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2		Produit relevant de missions spécifiques	
Charges éligibles au titre 2	62 731 055	Autres produits de gestion courante	500 000
Subventions, transferts et interventions	50 000	Produits d'intervention	
Autres charges de gestion courante		Produits financiers	
Charges financières		Produits exceptionnels hors cessions	
Charges exceptionnelles			
Total des dépenses courantes (I)	135 621 055	Total des recettes courantes (II)	159 000 000
		Solde des opérations courantes (II-I=III)	23 378 945
Section des opérations en capital			
Amortissements des prêts et avances (IV)			
		Solde prudentiel (III+V-IV=VI)	23 378 945
Majoration de l'amortissement de la dette		Produit brut des emprunts	
Acquisitions d'immobilisations	16 717 000	Produit de cessions des actifs	
		Autres recettes en capital	
Total des dépenses en capital (VII)	16 717 000	Total des recettes en capital (VIII)	
Total des dépenses (I+VII=IX)	152 338 055	Total des recettes (II+VIII=X)	159 000 000
		Solde du budget annexe (X-IX)	6 661 945
Rappel évaluation fonds de concours et attributions de produits		Rappel évaluation fonds de concours et attributions de produits	

ÉVALUATION DES RECETTES

Section / Recette / Lignes de recettes	2020	2021	Écart entre 2021 et 2020
Section des opérations courantes	177 300 000	159 000 000	-18 300 000 (-10,32 %)
70 Ventes	177 300 000	158 500 000	-18 800 000 (-10,60 %)
A701 Ventes de produits	177 300 000	158 500 000	-18 800 000 (-10,60 %)
71 Produit relevant de missions spécifiques			
A710 Produits de fonctionnement relevant de missions spécifiques à l'État			
75 Autres produits de gestion courante		500 000	+500 000 (+In fin ity,00 %)
A728 Produits de fonctionnement divers		500 000	+500 000 (+In fin ity,00 %)
A740 Cotisations et contributions au titre du régime de retraite			
A770 Produits régaliens			
751 Produits d'intervention			
A751 Participations de tiers à des programmes d'investissement			
76 Produits financiers			
A768 Produits financiers divers			
Section des opérations en capital			
16 Produit brut des emprunts			
A970 Produit brut des emprunts			
7752 Produit de cessions des actifs			
A775 Produit de cession d'actif			
99 Autres recettes en capital			
A990 Autres recettes en capital			

PRÉVISIONS DE RECETTES BUDGÉTAIRES 2021

LIBELLE	Exécuté 2018	LFI 2019	Exécuté 2019	LFI 2020	Prévisions 2020 révisées	PLF 2021
ANNONCES	189 106 303	172 800 000	192 524 395	172 800 000	148 000 000	155 000 000
ASSOCIATIONS	4 201 516	4 000 000	4 346 570	4 000 000	600 000	0
BOAMP	82 759 934	76 500 000	85 144 077	76 500 000	68 000 000	70 000 000
BALO	6 608 958	6 000 000	6 888 098	6 000 000	4 000 000	4 700 000
BODACC	95 094 431	86 000 000	95 638 536	86 000 000	75 000 000	80 000 000
JO	441 464	300 000	507 114	300 000	400 000	300 000
RECETTES HORS ANNONCES	7 321 880	5 000 000	5 610 209	4 500 000	3 500 000	4 000 000
VENTES DE PUBLICATIONS ET ABONNEMENTS	2 062 571	2 000 000	2 140 710	1 500 000	1 300 000	1 500 000
PRESTATIONS ET TRAVAUX D'EDITION	2 778 577	2 500 000	2 505 717	2 500 000	1 200 000	2 000 000
AUTRES ACTIVITES	2 480 732	500 000	963 782	500 000	1 000 000	500 000
TOTAL DES RECETTES	196 428 183	177 800 000	198 134 604	177 300 000	151 500 000	159 000 000

Pour 2020, la prévision de recettes a été révisée à 151,5 M€ pour tenir compte des effets de la crise sanitaire de la COVID-19. Le ralentissement de l'activité économique s'est traduit par une forte baisse des encaissements et du chiffre d'affaires sur les mois d'avril et de mai. Le déconfinement, avec une reprise progressive des activités, a permis une relance des recettes à partir de juin, sans atteindre encore le niveau antérieur à la crise.

Publications officielles et information administrative

Mission

EVOLUTION DES RECETTES

La reprise économique initiée par le plan de relance du gouvernement devrait permettre d'atteindre l'objectif de recettes fixé à 159 M€ pour 2021 et recouvrer progressivement un niveau proche de celui programmé avant la crise .

Les recettes du budget annexe sont composées d'une part, des recettes d'annonces liées aux missions d'accès au droit et de transparence économique, et d'autre part, des recettes hors annonces relevant des missions d'édition publique et d'information administrative.

Les recettes d'annonces :

Elles proviennent des redevances perçues pour la publication d'annonces légales suivantes :

- les annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- les annonces légales et obligatoires (BALO) ;
- les annonces civiles et commerciales (BODACC) ;
- les annonces du Journal Officiel-Lois et Décrets (JOLD) ;
- les annonces des associations et fondations d'entreprise dues au titre des années antérieures, ces annonces étant gratuites depuis le 1^{er} janvier 2020 (Journal officiel des associations et fondations d'entreprise- JOAFE).

Les recettes d'annonces ont été fortement affectées par la crise sanitaire du coronavirus qui a engendré une baisse très marquée en avril et mai 2020. La prévision de l'année a été revue à 148 M€ contre 172,8 M€ en LFI. Les recettes du BODACC sont les plus touchées en raison du ralentissement économique et ont été révisées à 75 M€ (- 11 M€). S'agissant du BOAMP, l'évolution est moins sensible, du fait notamment d'un nombre important de rectificatifs et dans un contexte déjà marqué par l'approche des élections municipales. La prévision est ajustée à 68 M€ (- 8,5 M€).

Pour 2021, la prévision est portée à 155 M€, anticipant la poursuite de la relance économique constatée dès juin 2020 et intégrant la disparition totale des recettes liées aux annonces du JOAFE.

Les autres recettes :

Elles sont constituées principalement des ventes de publications et abonnements, des prestations et travaux d'éditions ainsi que des activités diverses.

En raison du confinement et de la fermeture du site de Desaix, les travaux d'imprimerie ont été suspendus. La reprise d'activité est progressive depuis le mois de juin afin de garantir le respect des consignes sanitaires. Les commandes non livrées à la reprise ont été assurées avec un recours ponctuel accru à la sous-traitance de finition. Les ventes de publications sont également touchées par l'arrêt de l'imprimerie ainsi que par la suspension des circuits de distribution. La reprise est elle aussi progressive. La prévision globale des recettes hors annonces est revue à 3,5 M€ contre 4,5 M€ en LFI. Seules les autres activités sont révisées à la hausse en raison du paiement exceptionnel (de plus de 500 k€) des reversements du trafic des années 2018 et 2019 dans le cadre du marché de téléphonie du centre d'appel interministériel de Metz (3939).

La prévision inscrite au PLF pour 2021 est légèrement à la hausse (+ 0,5 M€) par rapport à la prévision ajustée pour atteindre 4 M€ traduisant la reprise des activités en particulier des travaux d'impression.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

Programme / Action / Section	AE CP	Crédits			Emplois
		LFI 2020	PLF 2021	FdC et AdP 2021	ETPT
623 – Édition et diffusion		51 440 000 46 735 000	49 440 000 44 947 000		
01 – Diffusion légale		6 000 000 6 000 000	5 050 000 5 050 000		
Section des opérations courantes		6 000 000 6 000 000	5 050 000 5 050 000		
Section des opérations en capital					
02 – Information administrative, édition publique et promotion		45 440 000 40 735 000	44 390 000 39 897 000		
Section des opérations courantes		32 173 000 27 530 000	29 123 000 24 480 000		
Section des opérations en capital		13 267 000 13 205 000	15 267 000 15 417 000		
624 – Pilotage et ressources humaines		110 178 854 109 878 854	107 691 055 107 391 055		594
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		8 000 000 7 700 000	9 000 000 8 700 000		
Section des opérations courantes		8 000 000 7 700 000	8 000 000 7 400 000		
Section des opérations en capital			1 000 000 1 300 000		
02 – Promotion et distribution des publications					
Section des opérations courantes					
Section des opérations en capital					
03 – Dépenses de personnel		64 568 854 64 568 854	62 731 055 62 731 055		594
Section des opérations courantes		64 568 854 64 568 854	62 731 055 62 731 055		
Section des opérations en capital					
04 – Convention État - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		37 610 000 37 610 000	35 960 000 35 960 000		
Section des opérations courantes		37 610 000 37 610 000	35 960 000 35 960 000		
Section des opérations en capital					
Total		161 618 854 156 613 854	157 131 055 152 338 055		594

Publications officielles et information administrative

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES EMPLOIS

Programme LFI 2020 / PLF 2021	Emplois rémunérés par l'État		Emplois rémunérés par les opérateurs rattachés au programme		
	ETPT	<i>dont affectés dans un opérateur</i>	Emplois sous plafond	Emplois hors plafond	Total
623 – Édition et diffusion					
LFI 2020					
PLF 2021					
624 – Pilotage et ressources humaines					
LFI 2020		605			
PLF 2021		594			
Total LFI 2020		605			
Total PLF 2021		594			

PROGRAMME 623

ÉDITION ET DIFFUSION

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN CASTEX, PREMIER MINISTRE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la direction de l'information légale et administrative (DILA) ainsi que l'ensemble des projets informatiques et des investissements. Ce programme comprend les deux actions suivantes :

- diffusion légale ;
- information administrative, édition publique et promotion.

Les crédits du programme 623 s'élèvent à 45 M€ en 2021, en baisse de 1,8 M€ par rapport à 2020.

Dans le cadre de son plan stratégique DILA 2021, la DILA s'attachera en 2021 à poursuivre la modernisation de ses activités numériques afin d'améliorer le service rendu aux usagers. Pour cela, elle s'appuiera sur le schéma directeur des systèmes d'information de la DILA finalisé en mai 2020 qui formalise la stratégie en la matière pour cinq ans. Les investissements visant à renforcer la robustesse et la résilience des systèmes informatiques ont permis à la DILA durant la crise COVID-19 d'assurer la continuité de ses missions de service public notamment avec la publication du *Journal officiel* entièrement réalisé en télétravail et la continuité des services offerts par les sites « Legifrance.gouv.fr », « service-public.fr » et « vie-publique.fr » qui ont connu un accroissement de fréquentation très important.

La DILA poursuit la fiabilisation et la sécurisation de la chaîne de production du Journal officiel. Les investissements 2021 vont se concentrer sur la mise à niveau des outils SOLON (Système d'organisation en ligne des opérations normatives) et STILA (Solution de traitement de l'information légale et administrative) qui permettra de mettre à jour les socles techniques, améliorer les performances et l'ergonomie..

En matière de transparence économique et financière, la DILA est chargée d'assurer la publication des annonces légales obligatoires (BALO), civiles et commerciales (BODACC) et des marchés publics (BOAMP). Principales ressources financières du budget annexe, ces activités font l'objet d'évolutions légales, réglementaires et aussi tarifaires nécessitant des développements réguliers.

Des investissements sont également programmés en 2021 pour assurer les évolutions continues et itératives du site « service-public.fr » dont les objectifs principaux sont de personnaliser et de simplifier l'accès à l'information administrative d'une part et de développer la relation usager/administration d'autre part. Le dispositif de renseignement administratif en ligne est complété par le service téléphonique (service « Allô service public 3939 »). Cette offre multicanale s'articule dans un processus intégré qui vise à répondre aux demandes de l'ensemble des usagers y compris les publics les plus précaires, ayant des difficultés avec les outils numériques ou avec le langage administratif.

Afin d'atteindre ses objectifs, la DILA développe de nouvelles méthodologies en interaction étroite avec ses publics. Ainsi le « Lab Service Public » a pour ambition de coconstruire les services numériques de demain avec les utilisateurs.

Partie intégrante de l'administration numérique, la DILA s'associe à d'autres entités publiques et privées, dans la recherche de solutions communes. Cela passe par la mise en place de partenariats entre administrations et opérateurs, dont la direction interministérielle du numérique (DINUM) avec laquelle elle prépare la transformation de la plateforme d'échange et de confiance – PEC – (qui véhicule les données de près d'une trentaine de démarches initiées par l'utilisateur depuis le site « service-public.fr », dont les demandes d'actes d'État civil, de changement de coordonnées, d'inscription sur les listes électorales...) actuellement opérée par la DILA en un nouveau HUB d'échange mutualisé au niveau interministériel opéré par la DINUM chargée du projet de refonte.

L'imprimerie de la DILA est, depuis l'arrêt de l'impression du *Journal officiel* le 1^{er} janvier 2016, une imprimerie de type labeur. Pour améliorer la qualité de ses productions, étendre son offre de services tout en réduisant ses coûts de fonctionnement, elle poursuit ses investissements avec notamment l'acquisition pour 2021 d'une nouvelle encarteuse pour augmenter les rendements en lien avec la baisse d'effectifs.

La production éditoriale en compte propre ou pour les autres administrations est désormais diffusée sur le site « vie-publique.fr » rénové. Ce site a pour ambition d'éclairer le débat public et les politiques publiques et de toucher un public plus large qu'avant sa rénovation allant du lycéen à l'expert. La définition d'une nouvelle stratégie éditoriale, articulée avec le numérique, est par ailleurs lancée pour les publications papier sous la marque de *La documentation française*.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser la production et la diffusion des données

INDICATEUR 1.1

Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2

Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3

Développer l'édition numérique

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Optimiser la production et la diffusion des données

Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

La DILA poursuit les améliorations de son site internet « BOAMP.fr » afin de contribuer à un meilleur accès à la commande publique pour tous les types d'entreprises. L'indicateur permet de mesurer cette contribution de la DILA en évaluant la fréquentation du site, le nombre de comptes ouverts par les entreprises et le nombre d'alertes envoyées.

Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du *Journal officiel* (JO) »

La plate-forme de production du système de traitement de l'information légale et administrative (STILA) est l'outil utilisé pour les publications de l'information régaliennne et économique.

STILA est une application de saisie et de traitement des textes destinés à être publiés au *Journal officiel*. Elle comprend des contrôles automatiques pour vérifier la conformité de l'écriture et de la présentation des contenus. Différents travaux ont permis d'aboutir à une meilleure continuité dans la chaîne régaliennne allant de SOLON à Légifrance.

Dans le souci d'améliorer la qualité des textes en amont en vue de leur publication, une charte ortho-typographique est disponible à l'attention des ministères ; de la même manière, le guide de légistique (3^e édition) mis à jour par le service de la légistique et la qualité du droit du secrétariat général du Gouvernement est accessible gratuitement sur Légifrance afin d'accompagner les rédacteurs de textes. De plus, les notions de qualité et de maîtrise des risques ont été placées au cœur des processus de publication de la DILA.

En 2019, une salle de secours pour la rédaction du *Journal officiel* a été installée sur le site de Ségur. En 2020, dans le cadre de la crise sanitaire, la DILA s'est mise en capacité de produire le *Journal officiel* avec des agents travaillant tous à domicile.

Pour favoriser l'accès aux données (le *Journal officiel* étant totalement numérique depuis le 1^{er} janvier 2016), l'intégralité des textes est accessible sur le site « Legifrance.gouv.fr ». Ce site propose, outre le téléchargement du *Journal officiel* électronique authentifié et de l'accès unitaire aux textes qui le composent, l'abonnement à un sommaire interactif, transmis par mail à chaque parution avec l'ensemble des références des textes de la parution du JO du jour.

Indicateur 1.4 : « Développer l'édition numérique »

Une des orientations du plan stratégique de la DILA consiste à renforcer l'offre éditoriale numérique. L'objectif est de proposer des services nouveaux conformes aux usages actuels et une offre numérique éditoriale de qualité recentrée sur les politiques publiques. Cette orientation s'est concrétisée par la mise en ligne en octobre 2019 du site « vie-publique.fr » modernisé qui prend sa place dans le triptyque de l'offre internet de la DILA, auprès des sites « service-public.fr » et « legifrance.gouv.fr ».

Le nouveau site « vie-publique.fr » est issu de la fusion de l'ancien site « vie-publique.fr » et du site « ladocumentationfrancaise.fr » qui n'existe donc plus.

Le site modernisé fournit des contenus dans des formats variés (fiches, infographies, podcasts, ...) sur les politiques publiques, l'actualité de la vie publique en France, en Europe et à l'international, dans la mesure où celle-ci éclaire le débat public national. Ce nouveau site a pour ambition de donner, notamment aux plus jeunes, les clés pour comprendre les grands débats qui animent la société et les actions de l'État.

INDICATEUR**1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	3 219 901	3 180 777	3 200 000	2 900 000	3 000 000	3 200 000
Comptes ouverts sur le site BOAMP	Nb	185 515	202 514	220 000	218 000	235 000	250 000
Abonnements aux alertes des marchés publics	Nb	110 717	122 544	114 000	115 000	130 000	138 000

Précisions méthodologiques

Source des données : la mesure des trois sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : Il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur répond à la recommandation de développer et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. La DILA y contribue sur son site BOAMP, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, en offrant progressivement de nouvelles fonctionnalités aux entreprises candidates. La DILA s'emploie à donner plus de visibilité aux appels d'offres publics.

Cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Depuis 2017, le nombre de visites reste globalement constant et semble se stabiliser autour de 3 millions de visites annuelles. La DILA met à jour en continu les formulaires proposés sur le site afin de prendre en compte au plus tôt tout changement de réglementation.

Les prévisions 2020, légèrement revues à la baisse, prennent en compte le ralentissement d'activité de la commande publique observée pendant la période de la crise sanitaire de la COVID-19. Cette période a été peu propice au lancement de nouveaux marchés et certaines entreprises fermées n'ont pas été en mesure de répondre aux offres de marchés. Une reprise semble s'amorcer post-confinement avec l'ensemble des actions engagées en faveur de la relance de l'économie française.

En ce sens, à partir de 2021, il est attendu que l'audience et l'utilisation des services proposés par le site repartent légèrement à la hausse. La sphère des acheteurs publics étant peu extensible, les cibles 2023 restent stables par rapport à 2022.

En parallèle de la relative stabilisation du nombre de visites, on note une augmentation depuis plusieurs années du nombre de comptes ouverts et des abonnements aux alertes. Depuis fin 2015, le site « BOAMP.fr » offre, en effet, plusieurs fonctionnalités aux annonceurs de marchés publics et aux entreprises candidates. La DILA facilite sur le site l'identification des entreprises de toutes tailles et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes paramétrables sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement. La hausse de l'utilisation de ces services devrait se confirmer en 2021, après l'échéance des élections municipales qui marquent usuellement une pause dans les marchés publics locaux.

En complément, afin de faciliter l'accès aux données des marchés publics en open data, la DILA prévoit de les rendre accessibles *via* une API (« *Application programming interface* » - interface de programmation). Cette fonctionnalité sera proposée après la migration technique du site actuel vers un nouvel hébergeur.

Par ailleurs, une étude de dématérialisation des avis de marché dans le cadre du plan de transformation numérique de la commande publique (PTNCP) avec l'AIFE et la DAJ est en cours. Le PTNCP consiste à développer de nouvelles solutions rendant l'accès aux marchés publics plus simple et plus efficace pour les entreprises en facilitant la standardisation des processus de candidature à travers la mise en place d'outils partagés à tous les acteurs du processus. Le plan d'actions est piloté par la direction des affaires juridiques de Bercy (DAJ). Il intègre cinq axes : le pilotage, la simplification, l'interopérabilité, la transparence et l'archivage. Ces travaux pourraient avoir un impact à terme sur l'indicateur mais il est encore difficile à estimer.

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	19	9	18	15	10	10

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte. STILA est la plate-forme de production du système de l'information légale et administrative. Cet outil vise à améliorer l'accès au droit, notamment par la production sécurisée et la diffusion du JO Lois et décrets sur le site « legifrance.gouv.fr » dans les délais impartis.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Avec seulement neuf rectificatifs imputables à la DILA publiés au JO, le constat est très positif en 2019 (- 50 % par rapport à la réalisation 2018). Il résulte des nombreuses actions engagées dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de la maîtrise des risques avec la mise en place de la sécurisation des procédures de publication des textes au *Journal officiel*. Le traitement unitaire des textes a été rendu plus fluide, la traçabilité des textes « sensibles » ou représentant une difficulté technique particulière (tableaux, listes à puces, images...) optimisée. Selon le principe d'amélioration continue, des procédures ont été formalisées pour la structuration des textes récurrents sur lesquels des difficultés de conversion de formats avaient été identifiées pour limiter les interventions et la manipulation de données au niveau de la rédaction avant leur publication.

La prévision 2020 actualisée prend en compte le risque d'une augmentation du nombre d'erreurs en raison des conditions de travail des agents pendant la période de confinement. En effet, tous les agents ont travaillé à domicile pendant cette période et les interactions entre les équipes ont parfois été moins fluides, et certains contrôles moins aisés.

L'objectif pour les trois prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité pour toujours mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA, et tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

A cet effet, jusqu'en 2022, des travaux majeurs vont être engagés sur l'amélioration technique et la sécurisation des outils de production « SOLON (*Système d'organisation en ligne des opérations normatives*) et STILA (*Solution de traitement de l'information légale et administrative*), outil interne de publication de la DILA » avec dans un premier temps des montées de version des briques techniques sous-jacentes et la mise en compatibilité avec les évolutions des suites bureautiques (Windows 10).

Par ailleurs, une attention particulière restera portée au niveau de l'équipe sur la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...). À partir de 2021 et jusqu'en 2023, des agents expérimentés vont partir en retraite ou en cessation d'activité volontaire anticipée (CAVA). L'objectif est de mettre en place les formations *ad hoc* pour que leurs successeurs puissent acquérir les compétences et les niveaux de performance attendus dans les meilleures conditions. Pour ces raisons et malgré toute la vigilance qui sera apportée, les prévisions mesurent le risque d'une légère augmentation des erreurs par rapport au résultat exceptionnel de 2019 mais moindre par rapport à la prévision de 2020.

Pour favoriser l'appropriation de ces actions qualité par les agents, les indicateurs internes de suivi de traitement (informations sur les intervenants, indicateurs sur la « sensibilité » des textes...) et le bilan qualité leur sont présentés au cours de réunions semestrielles.

INDICATEUR

1.3 – Développer l'édition numérique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de visites sur le site « vie-publique.fr »	Nb	11 794 310	13 640 368	15 000 000	15 000 000	18 000 000	24 000 000

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre annuel des visites provient d'un outil statistique.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait d'une application statistique.

Commentaires : Le résultat 2018 ne concerne que le nombre de visites de l'ancien site "vie-publique.fr" et le résultat 2019 prend en plus en compte le nombre de visites de l'ancien site « ladocumentationfrancaise.fr » du fait que le site rénové « vie-publique.fr » est issu de la fusion de ces deux anciens sites.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le site rénové vie-publique.fr a été mis en ligne en octobre 2019. Ce site rénové est issu de la fusion des anciens sites vie-publique.fr et ladocumentationfrancaise.fr. Il constitue le troisième pilier des sites numériques majeurs de la DILA avec « legifrance.gouv.fr » et « service-public.fr ». Le site a pour vocation de donner les clés pour comprendre les grands débats qui animent la société, les politiques publiques et le fonctionnement de nos institutions. Son ambition est de toucher un public diversifié, allant du lycéen à l'expert. Pour cela, le site offre gratuitement des contenus avec différents niveaux d'expertise et de format pour permettre à chacun de trouver le niveau d'information sous la forme qui lui convient. En articulation avec les éditions papier, le site fournit des contenus adaptés aux nouveaux modes de lecture numériques.

Depuis son ouverture le site a connu une progression importante de son audience. L'actualité sur le sujet des élections municipales puis l'épidémie de Covid-19 ont eu un impact fort sur la hausse de la fréquentation du site sur les six premiers mois de l'année 2020. L'objectif de 15 millions de visites devrait ainsi être atteint en 2020.

La progression envisagée de 20 % de la fréquentation pour les années 2021 et 2022 et la détermination de la cible 2023, reposent sur un ensemble d'actions mises en œuvre au sein d'un plan spécifique de développement de l'audience.

Dans le cadre de ce plan, les axes suivants seront travaillés :

- le référencement naturel sera amélioré grâce à des actions techniques et sémantiques ;
- des évolutions ergonomiques seront mises en œuvre sur la base d'enquêtes quantitatives et qualitatives réalisées auprès de panels d'internautes ;
- les contenus éditoriaux seront également interrogés et réajustés en fonction d'enquêtes ;
- les réseaux sociaux et les lettres d'actualité seront adaptés à l'attente tant des publics captifs que de ceux à conquérir ;
- une politique soutenue de partenariats institutionnels et éditoriaux sera mise en place ;
- un plan de communication et de promotion accompagnera l'ensemble des évolutions ;
- de nouveaux services seront envisagés et testés sous forme de POC (« Proof of concept » - prototypes) sur la base des retours usagers.

Parallèlement, le travail sur les contenus proposés sera poursuivi notamment avec :

- le développement de nouveaux produits et formats, particulièrement des produits multimédias ;
- une augmentation du nombre de publications mensuelles.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2021 / PRÉSENTATION SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	38 173 000	34 173 000		33 530 000	29 530 000	
Achats et services extérieurs	38 123 000	34 123 000		33 480 000	29 480 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	50 000	50 000		50 000	50 000	
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	13 267 000	15 267 000		13 205 000	15 417 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	13 267 000	15 267 000		13 205 000	15 417 000	
Total	51 440 000	49 440 000		46 735 000	44 947 000	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Diffusion légale	6 000 000	5 050 000		6 000 000	5 050 000	
Section des opérations courantes	6 000 000	5 050 000		6 000 000	5 050 000	
Section des opérations en capital						
02 – Information administrative, édition publique et promotion	45 440 000	44 390 000		40 735 000	39 897 000	
Section des opérations courantes	32 173 000	29 123 000		27 530 000	24 480 000	
Section des opérations en capital	13 267 000	15 267 000		13 205 000	15 417 000	
Total	51 440 000	49 440 000		46 735 000	44 947 000	

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
24 307 665		52 453 403	46 735 000	29 012 665

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
29 012 665	20 453 348	7 717 144	742 173	100 000
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
49 440 000	24 493 652	14 100 002	5 962 000	4 884 346
Totaux	44 947 000	21 817 146	6 704 173	4 984 346

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
50 %	29 %	12 %	10 %

Le programme 623 supporte l'essentiel des dépenses de fonctionnement courant et la totalité des investissements de la DILA.

En 2021, 50% des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements.

Par ailleurs, 46% des CP demandés en 2021 serviront à couvrir des AE antérieures à 2021.

Les dépenses qui seront engagées et payées dans l'année concernent principalement les achats de consommables pour l'imprimerie, les frais postaux, les frais de manutention et de stockage ou encore la rémunération des auteurs.

En fonctionnement, la majorité des engagements pluriannuels concernent le domaine informatique (hébergement, maintenance des réseaux et applications...).

Parmi les investissements, les CP 2021 sur engagements antérieurs à 2021 portent sur les projets d'envergure tels que la démarche d'inscription sur les listes électorales pour 1 737 000 €, le renforcement de l'infrastructure de stockage pour 750 000 € ou le renouvellement du dispositif de coupe CANON pour 200 000 €.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Diffusion légale

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	6 000 000	5 050 000		6 000 000	5 050 000	
Achats et services extérieurs	6 000 000	5 000 000		6 000 000	5 000 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions		50 000			50 000	
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	6 000 000	5 050 000		6 000 000	5 050 000	

L'action 1 « Diffusion légale » du programme 623 recouvre principalement les crédits de fonctionnement liés à la gestion des annonces légales du Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et du Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC). L'action 1 inclut également le financement du groupement d'intérêt public « plateforme de publicité légale des entreprises ».

En 2021, les crédits alloués à cette action s'élèvent à 5 050 000€ en AE et en CP, en baisse de 950 000 € par rapport à 2020.

1) Traitement des annonces légales

Cette activité concerne les dépenses de collecte, de recouvrement et de facturation des annonces légales.

La DILA propose un format d'échanges au standard XML afin de permettre aux acheteurs publics de saisir leurs avis de marchés publics. Ce format est mis à la disposition des concentrateurs d'annonces légales qui ont en charge le traitement des annonces destinées à être publiées. Liés à la DILA par un contrat d'utilisation du format XML pour l'envoi d'annonces de marchés publics, ces concentrateurs sont rétribués proportionnellement au chiffre d'affaires généré. En 2021, le montant de leur rémunération est estimé à 2 400 000 € en AE et en CP.

Dans le cadre de sa mission de garantie de la transparence de la vie économique et financière, la DILA assure via le site du bodacc.fr la publicité des actes enregistrés au RCS, de la création à la radiation de l'entreprise (ventes et cessions, procédures collectives, dépôt des comptes...) ainsi que les annonces civiles de rétablissement personnel et d'acceptation de succession à concurrence de l'actif net. Les opérations d'enregistrement de saisies, de contrôles spécifiques et de premier traitement des avis sont confiées, par des conventions, aux greffes des tribunaux de commerce et des tribunaux civils compétents. En 2021, le coût des travaux de collecte, de traitement, de facturation et de recouvrement des annonces légales du BODACC est estimé à 2 600 000 € en AE et en CP.

2) Participation de l'État au GIP PPLE

La DILA finance depuis 2014, en collaboration avec les greffiers des tribunaux de commerce et la presse, le groupement d'intérêt public « plateforme de publicité légale des entreprises » (PPLE) afin de mettre en œuvre un portail public donnant accès à l'ensemble des informations légales sur les sociétés, les entreprises commerciales et les fonds de commerce qui sont publiées et diffusées sur les sites internet actulegales.fr, infogreffe.fr et bodacc.fr (création, modification, cession, nombre d'établissements, publication des comptes, procédures collective...).

En 2021, la subvention versée par la DILA s'élève à 50 000 € en AE et en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

ACTION

02 – Information administrative, édition publique et promotion

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	32 173 000	29 123 000		27 530 000	24 480 000	
Achats et services extérieurs	32 123 000	29 123 000		27 480 000	24 480 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	50 000			50 000		
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	13 267 000	15 267 000		13 205 000	15 417 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	13 267 000	15 267 000		13 205 000	15 417 000	
Total	45 440 000	44 390 000		40 735 000	39 897 000	

L'action 2 « Information administrative, édition publique et promotion » du programme 623 concentre les crédits nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des activités liées aux dépenses dites de production (à savoir, les activités informatiques, de renseignement administratif multicanal, les productions éditoriales, les activités de gestion des ventes, de promotion et les activités liées à l'imprimerie). Elle regroupe également les crédits relatifs aux activités de support de production de la DILA.

Les opérations courantes

Le montant total des crédits de fonctionnement programmés en 2021 sur l'action 2 est de 29 123 000 € en AE et de 24 480 000 € en CP. Il est en baisse de 3 M€ par rapport à 2020.

Ces dépenses se répartissent en deux briques budgétaires : les coûts de production, dont les dépenses concourent directement aux activités de la DILA, et les coûts hors production, qui portent sur les dépenses de soutien.

Les **coûts de production**, estimées à 14 073 000€ en AE et 12 260 000€ en CP, regroupent les activités suivantes :

1) Applications métiers :

Les crédits rattachés aux applications métiers s'élèvent en 2021 à 7 813 000 € en AE et 6 200 000 € en CP et portent sur la gestion des applications informatiques de la DILA assurée par les départements de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI).

Les dépenses portent entre autres sur la gestion des sites internet (*legifrance.gouv.fr*, *service-public.fr* et *vie-publique.fr*), la maintenance des bases de données juridiques (BDJ) et de leur outil de gestion, la maintenance corrective et le support des applications qui concourent directement aux missions de la DILA telles que le système d'organisation en ligne des opérations normatives (SOLON), la solution de traitement de l'information légale et administrative (STILA – outil interne de la DILA de publication du *Journal officiel*) ou encore l'application BOAMPWeb pour la saisie directe sur boamp.fr des avis d'appel public à la concurrence.

2) Impressions :

Les dépenses du secteur de l'imprimerie s'élèvent en 2021 à 3 000 000 € en AE et 2 800 000 en CP. Elles concernent les activités budgétaires suivantes :

- les achats de matières premières et fournitures à hauteur de 2 100 000 € en AE et en CP pour le fonctionnement de l'atelier d'impression, à savoir l'achat de papier, de plaques d'impression offset et de produits associés (encres, vernis, solvants...), et de pièces détachées ;
- la sous-traitance d'impression-finition estimée à 200 000 € en AE et en CP ;
- la maintenance du matériel de production et location pour 700 000 € en AE et 500 000 € en CP.

3) Renseignements administratifs :

L'information des usagers du service public est, quant à elle, portée par deux activités budgétaires :

- le service de renseignement téléphonique programmé à hauteur de 400 000 € en AE et en CP afin de couvrir les dépenses de fonctionnement du service de renseignement administratif par téléphone du centre d'appel interministériel de Metz (3939) ;
- la gestion des courriels estimée en 2021 à 450 000 € en AE et en CP pour assurer le financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site internet *service-public.fr* et le traitement des courriels y afférents.

4) Traitement de l'information administrative :

Les crédits affectés à cette activité financent les dépenses liées aux publications éditées sous la marque *La Documentation française* et les contenus diffusés sur le site internet *vie-publique.fr*. Il s'agit principalement des droits d'auteur et de reproduction, et de la redevance annuelle versée, dans le cadre de la délégation de service public, au Centre intercommunal de gestion de la petite couronne (CIGPC). En 2021, les crédits consacrés à cette activité budgétaire sont fixés à 800 000 € en AE et en CP.

5) Promotion et activités commerciales :

Cette activité budgétaire couvre notamment le financement de la diffusion d'ouvrages, la gestion externalisée des abonnements, et les actions promotionnelles et campagnes publicitaires de la DILA ainsi que les activités commerciales. La prévision des crédits pour l'année 2021 s'élève à 600 000 € en AE et en CP.

6) Distribution et transports sur ventes :

Les dépenses rattachées à la gestion des stocks, transport et gestion des ventes ainsi que les frais postaux sur vente sont estimées en 2021 à 490 000 € en AE et en CP. Il s'agit de dépenses externalisées de stockage et de distribution d'ouvrages réalisés par le département de l'imprimerie.

7) Études générales et audits et autres activités transverses :

Les crédits budgétés pour les études générales et audits se chiffrent à 500 000 € en AE et en CP. Ils portent sur des études et audits liés aux activités métiers, en particulier, des études informatiques. Les dépenses liées aux activités transverses sont, quant à elles, estimées à 20 000 € en AE et en CP.

Les **coûts hors production** se chiffrent à 15 050 000 € en AE et 12 220 000 € en CP et portent sur les activités ou regroupement d'activités suivantes :

1) Services bureautiques :

Les dépenses destinées aux services bureautiques s'élèvent en 2021 à 1 850 000 € en AE et 1 750 000 € en CP et comprennent les activités suivantes :

- les postes de travail, estimés à 1 600 000 € en AE et 1 500 000 € en CP, portent notamment sur les services bureautiques mis à disposition des utilisateurs, à savoir le matériel (équipement fixe, portable...), logiciels (suite bureautique, messagerie...), les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques) et de sauvegarde associée ;
- les solutions d'impression, services d'impression individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs, sont prévus à hauteur de 150 000 € en AE et en CP ;
- les télécommunications individuelles, à savoir la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle, pour un montant de 100 000 € en AE et en CP.

2) Services d'infrastructures informatiques :

Les crédits alloués en 2021 pour ce poste de dépenses s'établissent à 10 150 000 € en AE et 7 890 000 € en CP et se décomposent comme suit :

- 1 000 000 € en AE et 340 000 € en CP pour l'hébergement nu qui couvre notamment les prestations d'hébergement du data center de la DILA sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, conformément à la convention signée avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) ;
- 7 800 000 € en AE et 6 400 000 € en CP pour l'hébergement applicatif. Il s'agit des dépenses d'hébergement des sites internet et des applications de la DILA ;
- 850 000 € en AE et 650 000 € en CP pour les services de transport de données qui portent essentiellement sur la location et la maintenance des réseaux ;
- 500 000 € en AE et en CP les services de sécurité (cartes agents, certificats serveurs, sécurisation et filtrage des flux...).

3) Services applicatifs :

L'enveloppe 2021 consacrée au financement des services applicatifs est fixée à hauteur de 2 700 000 € en AE et 2 280 000 € en CP et se déclinent par domaine (pilotage, RH, finances, juridique...). Les principales dépenses concernent :

- le domaine échange, qui regroupe les dépenses relatives au système de transmission des démarches depuis service-public.fr vers les administrations et collectivités qui doivent les traiter, pour un montant estimé à 1 900 000 € en AE et 1 700 000 € en CP avec en particulier la gestion applicative et la maintenance du SIAN (système d'information de l'administration numérique) PEC (Plateforme d'échange et de confiance) et hors PEC ;

- le domaine ressources humaines dont le montant est évalué à 600 000 € en AE et 350 000 € en CP pour la maintenance de l'application de paie et le financement du Système d'information des ressources humaines (SIRH), dont les prestations sont réalisées en infogérance ;
- le domaine finances dont la dotation prévue s'élève à 110 000 € en AE et en CP pour couvrir notamment la maintenance du progiciel de gestion intégrée (PGI) Oracle EBS – outil de gestion des recettes du budget annexe ;
- le domaine moyens généraux est estimé à 60 000 € en AE et en CP et concerne la maintenance de l'outil de gestion des stocks ;
- le domaine pilotage/contrôle pour 30 000 € en AE et 60 000 € en CP pour notamment la tierce maintenance applicative de l'outil Business Object (BO).

4) Services mutualisés :

Les crédits dédiés aux services mutualisés sont programmés à hauteur de 350 000 € en AE et 300 000 € en CP et portent sur le financement des activités transverses non dédiées (Urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de portefeuille de projet, maintenance mutualisée, autres dépenses de fonctionnement courant).

Les opérations en capital

La programmation des investissements vise à assurer la réussite des chantiers prioritaires du plan stratégique et notamment :

- sécuriser les processus de production et de diffusion du Journal officiel ;
- améliorer l'efficacité des processus (automatisation) dans un but d'amélioration des services rendus et dans un contexte de réduction des moyens humains ;
- répondre aux exigences réglementaires ;
- développer des projets d'innovation.

En matière de production régaliennne :

La DILA poursuit les objectifs inscrits dans le plan stratégique pour améliorer et sécuriser l'accès au site Légifrance et à la norme juridique.

Le site modernisé « legifrance.gouv.fr » fera l'objet d'évolutions continues afin d'intégrer dès 2021 de nouvelles fonctionnalités telles que la mise en place d'un compte utilisateur pour la gestion d'alertes personnalisées, des liens vers le site « service-public.fr ». Ces évolutions sont chiffrées à 1 000 000 € en AE et en CP.

L'évolution des applications STILA (Solution de traitement de l'information légale et administrative) et SOLON (Système d'organisation en ligne des opérations normatives) est poursuivie dans le cadre des travaux de sécurisation de la chaîne de production du « Journal officiel » et de simplification des processus. Les évolutions sur STILA sont estimées à 900 000 € en AE et 600 000 € en CP et celles prévues sur SOLON se chiffrent à 100 000 € en AE et 1 300 000 € en CP.

S'agissant de SOLON, une étude de cadrage sera lancée en vue d'une refonte complète à plus long terme. A ce stade, le projet a été estimé à hauteur de 3 000 000 € en AE et 500 000 € en CP en 2021. Ce projet SOLON V3 vise à redéfinir l'ensemble du processus métier de la chaîne régaliennne de l'acquisition des données (SOLON) à leur diffusion sur Légifrance avec un flux de données totalement intégré.

La modernisation des bases de données juridiques (BDJ) se poursuit et prévoit notamment une mise à niveau du socle technique ainsi que des travaux d'amélioration de l'ergonomie pour 800 000 € en AE et 950 000 € en CP.

Le système interministériel de gestion des amendements législatifs (SIGNALE – dont le prototype était dénommé ZAM pour “Zen amendements” au PAP pour 2020) est en fin de phase d’industrialisation ; des travaux de sécurisation des échanges de données sont engagés sur 2020 ; des évolutions seront ensuite proposées en 2021 pour 400 000 € en AE et 300 000 € en CP. Les différentes évolutions fonctionnelles et techniques visent à la simplification du parcours utilisateur et à la sécurisation des processus notamment d’acquisition des données auprès des assemblées.

Les autres projets programmés en 2021 se chiffrent à 820 000 € en AE et 970 000 € et portent notamment sur l’adaptation des formulaires du BOAMPweb, la montée de version CMS pour le site de dépôt des comptes ou encore la création d’un module e-JOAFE.

En matière d’administration numérique :

La DILA poursuit ses investissements pour assurer aux usagers un meilleur accès à l’information administrative. Les évolutions continues du site SP estimées à 1 300 000 € en AE et en CP portent notamment sur la simplification du parcours d’information afin de toucher de nouveaux publics actuellement éloignés du numérique. Une enveloppe de 150 000 € en AE est par ailleurs prévue pour proposer un chatbot (aide en ligne contextuelle) sur certains parcours usagers.

De nouvelles démarches et de nouveaux services seront développés sur le site « service-public.fr » (SP) pour une prévision de dépenses fixée à hauteur de 2 000 000 € en AE et en CP. Cette enveloppe intègre également la rénovation des démarches existantes afin de les mettre en conformité avec les critères de qualité édités par la direction interministérielle du numérique (DINUM).

La refonte complète de la démarche en ligne d’inscription sur les listes électorales (DILE) indispensable pour tenir la charge prévisionnelle des élections présidentielles, refonte initiée au deuxième semestre 2020, sera finalisée pour un montant de 1 737 000 € en CP.

Des évolutions sont prévues notamment pour générer les formulaires CERFA « guidés » pour faciliter leur saisie en ligne pour 300 000 € en AE et en CP.

L’évolution du système d’information de l’administration numérique (SIAN) est programmée pour 200 000 € en AE et en CP. Elle a pour objectif de rendre compatible ce SI avec le nouveau Hub d’échanges développé par la DINUM qui viendra remplacer la plateforme de service en ligne (PSL) actuellement connectée au SIAN.

Enfin, les travaux relatifs à la refonte de l’annuaire de service-public.fr se poursuivent pour 300 000 € en AE et 450 000 € en CP.

Par ailleurs, après l’ouverture du site internet rénové « vie-publique.fr » qui met à disposition des contenus web gratuits et multi-formats, des évolutions seront réalisées à hauteur de 500 000 € en AE et 300 000 € en CP à la suite des études qualitatives faites auprès des usagers.

En matière d’infrastructure et de sécurité informatique ;

La DILA assure le financement des investissements de maintien en conditions opérationnelles et de renouvellement de ses infrastructures informatiques et pour l’exploitation de ses serveurs.

Outre le paiement du cluster de stockage – engagé en 2020 dans le cadre de la rénovation des outils SOLON/STILA – des datacenters hébergés à la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) pour 750 000 € en CP, les projets prévus en 2021 visent à moderniser ou à assurer la mise aux normes des infrastructures de la DILA :

- sécurisation de l’annuaire d’entreprise conformément aux règles de l’Agence nationale pour la sécurité des systèmes d’information (ANSSI) pour 200 000 € en AE et en CP ;

- mise en place de serveurs physiques dédiés pour disposer d'une messagerie en haute disponibilité pour 200 000 € en AE et en CP ;
- renouvellement du cœur de réseau (mise en place d'un réseau actif-actif) des datacenters de la DGGN pour 150 000 € en AE et en CP ;
- mise à niveau des serveurs ESX afin de gérer l'obsolescence des datacenters pour 500 000 € en AE et 750 000 € en CP ;
- acquisition des licences de supervision du système d'exploitation des centres de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois pour 900 000 € en AE et 300 000 € en CP ;
- et enfin, des achats de matériels et d'équipements sur le site de Desaix sont prévus pour 540 000 € en AE et CP (renforcement du réseau wi-fi pour les "invités", infrastructure de télétravail, sous-répartiteurs -switches).

Maintenance des outils de gestion :

Les évolutions programmées sur les outils concernent principalement les outils de restitutions de données (Business Object), de gestion des recettes du budget annexe (Oracle EBS) et RH. L'enveloppe allouée en 2021 est de 437 000 € en AE et 300 000 € en CP et devrait permettre de couvrir les évolutions à réaliser sur le système d'information de RH et de reporting ainsi que la refonte de la gestion des stocks.

Pour l'imprimerie :

Les investissements sont destinés à moderniser les outils de production. En 2021, sont prévus :

- le paiement du renouvellement du dispositif de coupe de la presse numérique CANON pour 200 000 € en CP ;
- le remplacement des deux encarteuses par une machine plus performante est programmé pour 700 000 € en AE et 500 000 € en CP ;
- la modernisation des flux prépresse pour 90 000 € en AE et en CP.

Le tableau ci-après retrace les projets d'investissement programmés sur 2021 :

PROJETS 2021	AE	CP
Evolutions Légifrance modernisé	1 000 000	1 000 000
Mise à niveau SOLON V2	100 000	1 300 000
Mise à niveau STILA	900 000	600 000
Refonte BDJ	800 000	950 000
Projet SOLON V3	3 000 000	500 000
Evolutions de SIGNALE	400 000	300 000
Adaptation formulaires BOAMPweb	300 000	300 000
Montée de version CMS pour les sites économiques	200 000	200 000
Création d'un module de saisie en ligne « e-Joafe »	100 000	100 000
Création d'un module de saisie en ligne « e-PCL »	100 000	100 000
Projets divers	120 000	270 000
Production régalienn	6 800 000	5 150 000
Evolutions service-public.fr	1 300 000	1 300 000
Nouvelles démarches en ligne	2 000 000	2 000 000
Refonte de la démarche d'inscription sur les listes électorales (DILE)	-	1 737 000
Evolutions du site vie-publique.fr	500 000	300 000
Refonte de l'annuaire service-public	300 000	450 000
Saisie formulaires CERFA « guidés »	300 000	300 000
Chatbot service-public	150 000	-
Evolutions du SIAN (Hub DINUM)	200 000	200 000
Administration Numérique	4 750 000	6 287 000
Nouvel annuaire d'entreprise (Active Directory)	200 000	200 000
Redondance de l'infrastructure de messagerie	200 000	200 000

Édition et diffusion

Programme n° 623 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PROJETS 2021	AE	CP
Mise en place d'un un réseau wifi « invités »	200 000	200 000
Renouvellement du cœur de réseau des data-centers	150 000	150 000
Renforcement de l'infrastructure de stockage	-	750 000
Licences VMware et RedHat (système d'exploitation serveurs d'infra)	900 000	300 000
Entretien régulier des infrastructures (matériel nouveau / gestion d'obsolescence Datacenter)	500 000	750 000
Matériel d'infrastructure pour le télétravail (VPN...)	200 000	200 000
Sous-répartiteurs (Switches)	140 000	140 000
Infrastructure & sécurité	2 490 000	2 890 000
Evolutions Outils de gestion et de reporting	437 000	300 000
Gestion	437 000	300 000
Renouvellement du dispositif de coupe de la presse numérique CANON	-	200 000
Acquisition d'une encarteuse	700 000	500 000
Modernisation des flux prépresse	90 000	90 000
Imprimerie	790 000	790 000
Total	15 267 000	15 417 000

PROGRAMME 624

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN CASTEX, PREMIER MINISTRE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant répartis en trois actions :

- pilotage, modernisation et activités numériques ;
- dépenses de personnel ;
- convention État – SACIJO.

Les crédits du programme 624 s'élèvent en 2021 à 107,7 M€ en AE et 107,4 M€ en CP, en baisse de 2,5 M€ par rapport à 2020.

La modernisation des activités a nécessité une adaptation des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique depuis le XIX^{ème} siècle de la DILA. Pour mettre en adéquation les effectifs et compétences avec les activités qui ont fortement évolué vers les travaux numériques (arrêt de l'impression papier du JO au 1^{er} janvier 2016, activités de production et de publication aujourd'hui numériques sur toute la chaîne), des plans de départs anticipés successifs ont été mis en œuvre pour les salariés de droit privé des deux entités :

- un premier plan de « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité » (CAVA), mis en œuvre à la DILA depuis 2016 pour les agents de droit privé de la DILA nés avant 1964, s'est achevé fin 2019. Le dispositif a été prolongé, avec de nouvelles conditions financières, jusqu'en 2024 (CAVA2) et concerne une centaine d'agents qui remplissent les conditions ;
- le plan de départs volontaires lié à la « Mutualisation, la Mutation et la Modernisation » (3M) de la SACIJO signé également en 2016 et s'est achevé fin 2019.

Ces dispositifs de réduction d'emplois permettent de générer un nombre important de départs annuels et des économies importantes sur les masses salariales de la DILA.

Cette baisse d'effectifs est combinée à une politique de recrutement externe ciblée, en cohérence avec le plan stratégique DILA 2021, qui vise notamment à recruter des compétences clés. Ainsi, en 2021, les crédits de titre 2 hors CAS pensions s'élèvent à 59 M€, en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2020, grâce notamment à la suppression de 14 ETP en 2021.

Les dépenses de la SACIJO, principalement constituées de dépenses de personnel, sont quant à elles assimilées à des prestations de service externalisées et par conséquent à des dépenses de fonctionnement. Leur financement est prévu à hauteur de 36 M€, en baisse de 1,6 M€ sous l'effet des départs des années précédentes.

La DILA participe au processus de labellisation égalité/diversité dans les services du Premier ministre. Elle met en place des démarches pour le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés par la désignation de référents, la sensibilisation des agents et l'accompagnement des équipes. Elle poursuit enfin sa politique active en faveur de l'apprentissage dans tous les secteurs d'activités.

En prévision des départs volontaires liés aux plans et aux départs en retraite, la DILA a mis un plan de formation systématique des nouvelles recrues, notamment dans les secteurs liés à la production du *Journal officiel*.

Le programme 624 porte également les dépenses de fonctionnement général et d'immobilier de la DILA (9 M€), dont les dépenses ont été considérablement réduites depuis 2015. Les efforts vont être poursuivis notamment dans le cadre de la gestion mobilière et des travaux de réaménagement du site Desaix.

Les indicateurs et objectifs de ce programme concernent l'optimisation des fonctions support et la rationalisation du parc immobilier. Ils n'ont pas fait l'objet de changements par rapport au PLF 2020.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1

Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 1.2

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.3

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 2

Rationaliser l'occupation du parc immobilier

INDICATEUR 2.1

Efficacité de la gestion immobilière

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

DOFP : modification de la maquette à la suite de la conférence de performance d'avril 2020 : les sous-indicateurs "ratio entretien courant / SUB" et "ratio entretien lourd / SUB" ont été supprimés de l'indicateur "efficacité de la gestion immobilière"

OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

Depuis sa création, la DILA s'est inscrite dans la politique d'amélioration de l'efficacité de la gestion publique en adoptant les trois premiers indicateurs interministériels prônés à l'époque, ce malgré les spécificités de sa gestion en tant que budget annexe.

La DILA a ainsi retenu de présenter ces trois indicateurs interministériels dans le cadre de son objectif d'optimisation des fonctions soutien : la gestion bureautique, la gestion des ressources humaines et l'emploi de travailleurs handicapés. Ces indicateurs correspondent aux efforts pérennes d'amélioration de gestion de la direction dans ces secteurs clés.

La DILA a adopté les deux premiers indicateurs d'efficacité car elle est autonome pour la gestion de son parc informatique et bureautique. Elle procède elle-même à l'acquisition de ses matériels et logiciels et gère un parc informatique diversifié, adapté à ses activités (postes fixes, portables pour les accès distants des personnels d'astreinte de la sous-direction des systèmes d'information, équipement des locaux dans le cadre du plan de continuité d'activités. La dématérialisation et la nécessité de continuité d'activités pour la production du *Journal officiel* impliquent un nombre de postes de travail supérieur à l'effectif permanent (poste fixe + portable d'astreinte par exemple). La DILA dispose également de postes en libre accès pour ses personnels techniques et de postes dédiés pour certains prestataires externes travaillant dans ses locaux.

De même, la DILA assure elle-même avec un logiciel spécifique, la gestion, la paie et le suivi de la formation de ses différentes catégories de personnel (salariés de droit privé sous la convention collective de la presse parisienne, fonctionnaires, agents contractuels de droit public, étudiants et apprentis). À cet égard, la DILA peut être comparée à d'autres administrations plus importantes au niveau du ratio effectif gérant sur effectif géré.

Le troisième indicateur interministériel d'emploi de travailleurs handicapés a été adopté en 2012 compte tenu de l'autonomie de recrutement de la DILA (recrutement distinct de celui opéré par la DSAF pour les services du Premier ministre).

INDICATEUR transversal *

1.1 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

* "Ratio d'efficacité bureautique"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 980	1 738	1 848	1 994	1 869	1 717

Précisions méthodologiques

Source des données : Sous-direction des systèmes d'information.

Mode de calcul : Au numérateur : coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, télécommunications, support de proximité, formations bureautiques (conformément au périmètre de l'indicateur interministériel).

Au dénominateur : nombre total de postes de travail (fixes et portables) gérés pour l'ensemble de la mission par le département des infrastructures et des services.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assistance bureautique est sous-traitée auprès d'un prestataire extérieur. La DILA a gardé la charge de l'achat de ses postes informatiques. Les dépenses de personnel en lien avec l'assistance et la maintenance auprès des utilisateurs ont été intégrées à partir de 2017.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En hausse depuis 2016 (notamment en 2018) mais en baisse en 2019, le ratio d'efficacité bureautique devrait connaître une nouvelle augmentation pour l'année 2020. Cette évolution s'explique par l'achat de matériel (ordinateurs, écrans, VPN, etc.) favorisant le travail à distance des agents que ce soit pour les grèves du début d'année mais aussi et surtout pour la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le nombre d'ordinateurs portables a ainsi connu une hausse substantielle (multipliant ainsi ponctuellement le nombre d'ordinateurs total – fixes et portables). L'achat de ces ordinateurs portables va permettre le renouvellement progressif de l'ensemble de la flotte mobile afin de remplacer le matériel vieillissant et de déployer Windows 10, incompatible avec une partie du parc informatique actuel. La prévision actualisée 2020 est donc revue à un ratio de 1 994 € par agent. Cette tendance devrait décroître avec une évolution, sauf contraintes spécifiques, vers l'achat d'ordinateurs portables par défaut pour la suite des investissements.

Un contrat pluriannuel a par ailleurs été signé début 2020 avec Microsoft (contrat d'entreprise pour 3 ans) afin de bénéficier de tarifs de licences plus avantageux (actuellement, la DILA réalise des achats unitaires par logiciel). Cet accord devrait générer des gains de 20 à 30 %.

Pour les années suivantes, la tendance devrait être baissière (et progressive à partir de 2021), avec moins de coût de support de proximité du fait de l'automatisation des postes, du déploiement de la nouvelle suite bureautique collaborative Teams et de la mise à jour Windows 10. Par la suite, le flux de renouvellement annuel sera d'environ un quart du parc.

Par ailleurs, le renouvellement du marché de support et d'assistance intervenu en 2019 conduit à des coûts à la baisse à compter de 2021. Les travaux d'automatisation de la gestion du poste de travail renchériront en revanche les coûts bureautiques dans un premier temps. En 2022, le ratio devrait poursuivre sa baisse avec les premiers bénéfices de la rationalisation et de l'automatisation des déploiements et de la gestion du parc informatique.

Des éléments propres aux activités régaliennes de la DILA expliquent le maintien d'un nombre relativement élevé de postes informatiques. Les activités liées à la production du *Journal officiel* nécessitent la mise en place de sites de production de secours opérationnels 365/365 jours et équipés pour la continuité et la reprise d'activité, et la possibilité pour les agents de réaliser des astreintes techniques et fonctionnelles à distance, ce qui implique du matériel supplémentaire. La mise en œuvre des contraintes de sécurité ANSSI impose dans certains cas de mettre à disposition d'un même agent des postes informatiques distincts (règles d'administration technique des systèmes avec séparation des accès). A noter que la DILA réalise également des activités de développement, de PAO ou de vidéo nécessitant l'acquisition de matériel professionnel spécifique au coût relativement élevé.

En parallèle de ces éléments, des plans d'actions sont en cours pour rationaliser le parc bureautique (suppression des messageries inactives et désinstallation des logiciels non utilisés, etc.).

Une attention particulière continuera d'être portée sur les inventaires annuels du matériel afin d'identifier plus rapidement les postes informatiques rendus inactifs à la suite des départs d'agents en retraite et dans le cadre du plan de départs volontaires.

INDICATEUR transversal *

1.2 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,78	3,13	3,09	3,3	3,4	3,2

Précisions méthodologiques

Le ratio interministériel d'efficacité de la gestion des ressources humaines rapporte les effectifs gérants (en ETPT), consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (pilotage, recrutements, administration, formation, paye, conditions de travail...), aux effectifs gérés soit l'effectif physique moyen rémunéré, y compris les personnels temporaires.

Source des données : département des ressources humaines et données RH issues de l'application de gestion Pléiades.

Mode de calcul : au numérateur, les effectifs gérants et au dénominateur les effectifs gérés.

Commentaires : il est tenu compte de la moyenne du nombre de fiches de paie établi chaque mois pour l'effectif géré.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La baisse globale des effectifs, liée au dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA) sur 2016-2019, prolongé sur 2020 à 2024 pour les agents de droit privé et les départs en retraite tous statuts confondus, impactent à la fois les effectifs gérés et gérants sur les trois prochaines années, mais dans des proportions différentes.

La prévision actualisée 2020 et la prévision 2021 tiennent compte d'une légère baisse des effectifs gérés et d'une stabilisation de l'effectif gérant.

A partir de 2022, le ratio diminue car l'effectif gérant amorcera une baisse mais proportionnellement plus faible que la diminution de l'effectif géré.

A noter, qu'il est nécessaire de maintenir un seuil minimal d'agents gérants car la charge de travail reste importante. L'existence de statuts différents (agents de droit privé, fonctionnaires, contractuels de droit public) complique la gestion (règles, instances sociales différentes). Il faut continuer de gérer à la fois les agents en activité et ceux qui sont inscrits dans les plans CAVA, et qui reçoivent un revenu de remplacement jusqu'à leur retraite effective. Certains recrutements (en remplacement) sont nécessaires sur des postes indispensables tel que celui de la gestion de la paye.

Pour rappel, la diminution des effectifs dépend d'événements prévisibles comme les départs à la retraite et l'exécution des plans de départs anticipés à la retraite mais aussi de situations non anticipables telles que des démissions, des décès. Le choix de la date de départ des agents éligibles au dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA), si toutefois ceux-ci ne refusent pas d'y adhérer, peut être modifiée pour convenance personnelle.

INDICATEUR transversal *

1.3 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

* "Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	3,54	4,19	4,57	5	5	5,4

Précisions méthodologiques

Source des données : département des ressources humaines.

Mode de calcul : le ratio d'emploi de travailleurs handicapés est calculé en pourcentage des effectifs réels (hors les mises à disposition).

Commentaires : le ratio tient compte des seuls travailleurs handicapés déclarés et d'unités déductibles acquises à la suite des travaux confiés à des établissements d'aide par le travail (ESAT). À titre d'information, la DILA verse une contribution annuelle au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les actions de recrutement et d'inclusion de personnes handicapées se sont poursuivies au sein de la DILA, permettant une progression des prévisions pour 2020 et 2021 par rapport au résultat de 2019. La cible définie est de 5,4 % en 2023.

Afin de faciliter le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap, la DILA a créé en 2019 au sein du département des ressources humaines, un poste de chargé de recrutement / politique handicap. En 2018, trois agents ont été recrutés et quatre autres ont rejoint la DILA en 2019.

La DILA reste fortement engagée dans cette politique de soutien à l'emploi de personnes en situation de handicap au travers des actions suivantes :

- le développement des relations avec les personnes en recherche d'emploi disposant d'une reconnaissance RQTH par la diffusion d'offres d'emplois sur les sites spécialisés et la proposition systématique d'un entretien avec chaque candidat postulant ;
- une facilité accordée aux départements pour le recrutement de personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé ;
- des formations adaptées, en soutien aux agents accueillant dans leur équipe une personne en situation de handicap ;
- des campagnes de sensibilisation et des événements thématiques en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap visant à développer l'emploi de personnel handicapé en partenariat avec la DSAF et Pôle emploi ;
- la formalisation en cours d'une charte du handicap en liaison avec le CHSCT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'obtention du double label « Egalité-Diversité » par les services du Premier ministre, le handicap est l'un des critères de discrimination particulièrement suivi et fait l'objet de plans d'actions circonstanciés.

Toutefois, l'importance des départs en retraite ou anticipés et le faible nombre de recrutements externes ne permettent pas d'augmenter fortement le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans les prochaines années.

OBJECTIF

2 – Rationaliser l'occupation du parc immobilier

L'objectif de rationalisation immobilière a été fixé dès 2008 par le secrétaire général du Gouvernement, avant même la fusion des deux directions (la Documentation Française et les Journaux officiels) et la création de la DILA. Depuis, la DILA a beaucoup agi en ce sens. Ainsi, les principales étapes de la rationalisation du parc immobilier ont été :

- le regroupement en un centre d'appel téléphonique unique à Metz à l'automne 2009, en remplacement des neuf centres interministériels de renseignement administratif installés en région ;
- la fermeture du site d'Aubervilliers en 2011 ;
- la rénovation progressive et la mise aux normes de surfaces importantes de bureau rue Desaix ;
- le regroupement des agents fin 2017 / 2018, avec la « fermeture » des sites « Mirabeau » et « quai Voltaire », sur deux sites parisiens (« Desaix et Ségur ») au lieu de trois.

La maîtrise des dépenses immobilières reste un enjeu important pour la DILA qui vise à regrouper sur le site « Desaix » la majorité de ses agents en restituant des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services du Premier ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

Ainsi, en 2019, la DILA a libéré 582 m² de surface de bureaux sur le site « Ségur », générant ainsi des économies de loyers et de dépenses d'entretien. Par ailleurs, la DILA a transformé 484 m² de logements de fonction en surface de bureaux sur le site « Desaix ».

INDICATEUR transversal *

2.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	12,7	13,57	14,2	14,5	15	14,5

Précisions méthodologiques

Source des données : département des moyens généraux pour les surfaces ; département ressources humaines pour les effectifs.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs correspondants.

Commentaires : Depuis début 2018, la DILA a réussi sa rationalisation immobilière de ses sites parisiens en regroupant ses agents sur seulement deux sites : «Desaix», «Ségur» et en maintenant le site de « Metz ».

En accord lors de la conférence de performance d'avril 2020, les sous-indicateurs relatifs à l'entretien courant et lourd sur la SUB seront supprimés. En effet, les États de restitution de ces dépenses ne sont pas suffisamment précis pour apprécier pertinemment ces sous-indicateurs.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La DILA poursuit sa rationalisation immobilière dans un double objectif. Le premier consiste à réaliser des économies substantielles de loyer ; le deuxième est de faciliter et fluidifier les échanges entre les équipes « métiers » en regroupant un maximum d'agents actuellement en poste sur le site de « Ségur » vers le site « Desaix », site historique de la DILA (et avant 2010 de la Direction des Journaux officiels).

Lors de la réalisation du PAP 2019, la DILA envisageait de restituer 150 m² supplémentaires aux services du Premier ministre courant 2020. Cette opération est actuellement suspendue car liée à une réorganisation de service qui a été décalée du fait du Covid-19, d'où l'ajustement de la prévision actualisée pour l'année 2020 à 14,5 m².

La DILA va connaître d'ici à 2023 des départs en nombre d'agents du fait des départs anticipés (dispositif CAVA), notamment parmi ces personnels techniques, et des départs à la retraite.

Ces départs en nombre et la spécificité du site Desaix, qui contient des espaces purement industriels, peu aisément reconvertibles en bureaux sans travaux lourds ou disposant de peu d'espaces en premier jour, vont donc impacter négativement ce ratio (m² maintenus et moins d'agents) qui devrait remonter en 2021. L'objectif reste néanmoins de poursuivre le regroupement et l'optimisation immobilière du site de Desaix afin de baisser en 2023 ce ratio, malgré la baisse continue des effectifs.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2021 / PRÉSENTATION SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	110 178 854	106 691 055		109 878 854	106 091 055	
Achats et services extérieurs	45 609 800	43 960 000		45 309 800	43 360 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	200			200		
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital		1 000 000			1 300 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations		1 000 000			1 300 000	
Total	110 178 854	107 691 055		109 878 854	107 391 055	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	8 000 000	9 000 000		7 700 000	8 700 000	
Section des opérations courantes	8 000 000	8 000 000		7 700 000	7 400 000	
Section des opérations en capital		1 000 000			1 300 000	
02 – Promotion et distribution des publications						
Section des opérations courantes						
Section des opérations en capital						
03 – Dépenses de personnel	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	
Section des opérations courantes	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	
Section des opérations en capital						
04 – Convention État - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	37 610 000	35 960 000		37 610 000	35 960 000	
Section des opérations courantes	37 610 000	35 960 000		37 610 000	35 960 000	
Section des opérations en capital						
Total	110 178 854	107 691 055		109 878 854	107 391 055	

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021</i>	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A+	8	0	0	0	0	0	0	8
Catégorie A	87	0	0	0	-3	-3	0	84
Catégorie B	19	0	0	0	-3	-1	-2	16
Catégorie C	63	0	0	0	-2	-1	-1	61
Contractuels	428	0	0	0	-3	+2	-5	425
Total	605	0	0	0	-11	-3	-8	594

Le plafond d'emplois pour 2021 de la direction de l'information légale et administrative est fixé à 594 ETPT. Entre 2020 et 2021, la réduction d'effectifs opérée est de 11 ETPT. Cette diminution résulte des effets :

- sur 2021 du schéma d'emplois 2020 de - 3 ETPT ;
- du schéma d'emplois 2021 de - 8 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	0	0	0,00	0	0	0,00	0
Catégorie A	5	5	7,00	5	5	7,00	0
Catégorie B	3	3	5,00	0	0	0,00	-3
Catégorie C	2	2	7,00	0	0	0,00	-2
Contractuels	18	18	6,50	9	9	7,00	-9
Total	28	28	6,46	14	14	7,00	-14

NB : La colonne départs en retraite inclut les cessations volontaires anticipées des agents de droit privé.

Le schéma d'emplois représente une baisse des effectifs qui résulte de :

- 14 départs volontaires anticipés d'agents de droit privé :

Ces départs se font dans le cadre du plan de départ « CAVA » défini par la convention du 29 août 2016 et dont l'avenant du 12 décembre 2019 prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968.

Une estimation précise du nombre de départs annuels via ce dispositif reste toutefois aléatoire, dans la mesure où il repose sur le volontariat et donne aux salariés éligibles une latitude quant à leur date d'adhésion effective. Compte tenu de ces éléments, le nombre de départs au titre de ce plan a été estimé à 14 ETP en 2021;

- 14 départs en retraite ;
- 14 primo- recrutements sont programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques par la DILA au regard de ses missions.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	605	594	0	0	0
Services régionaux	0	0	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	0	0	0	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	605	594	0	0	0

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Pilotage, modernisation et activités numériques	0
02 Promotion et distribution des publications	0
03 Dépenses de personnel	594
04 Convention État - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0
Total	594

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 22

Pour l'année 2020-2021 : 6 apprentis ont un contrat pluriannuel qui se poursuit à la rentrée de septembre 2020 et 16 nouvelles demandes ont été validées ou sont en cours d'instruction.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	55 175 086	41 470 692
Cotisations et contributions sociales	3 977 098	3 771 663
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 977 098	3 771 663
– Civils (y.c. ATI)	3 977 098	3 771 663
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations		
Prestations sociales et allocations diverses	5 416 670	17 488 700
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	64 568 854	62 731 055
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	60 591 756	58 959 392
FDC et ADP prévus en T2		

Les prestations sociales et allocations diverses prévues en 2021 portent sur la participation au financement de la caisse de pensions et le régime complémentaire des cadres pour 13 536 000€. Les autres prestations sociales et allocations diverses se chiffrent à 3 952 700,14€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraité	54,8
Prévision d'exécution 2020 hors CAS Pensions	60,5
Impact mesures de transfert et de périmètre 2020/2021	
Débasage de dépenses au profil atypique	-5,7
- dont GIPA	0,0
- dont indemnisation des jours de CET	-0,1
- dont mesures de restructuration	-5,6
- dont autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-2,2
EAP schéma d'emplois N-1	-1,2
Schéma d'emplois N	-1,0
Mesures catégorielles	
Mesures générales	0,0
Rebasage de la GIPA	0,0
Variation point fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,1
GVT positif	0,2
GVT négatif	-0,3
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,8
Indemnisation jours CET	0,1
Mesures de restructuration	5,7
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,7
Prestations et allocations - cat 23	
Autres variations	0,7
Total	59,0

Les dépenses au profil atypique qui sont débasées puis rebasées sont constituées de :

- Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 23 000 € au bénéfice d'une dizaine d'agents ;
- l'indemnisation des jours de comptes épargne-temps, débasés pour 94 000 € puis rebasée à hauteur de 94 000 € ;
- les mesures de restructuration : ces mesures correspondent aux différents plans de départ de la DILA, débasés à hauteur de 5,60 M€ (0,06 M€ au titre du plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques CAAPAT et 5,54 M€ au titre du plan de cessation anticipée et volontaire d'activité CAVA) et rebasées à hauteur de 5,65 M€ au titre du plan CAVA. A noter que le plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques CAAPAT est arrivé à son terme en décembre 2020.

Impact du schéma d'emplois :

Les perspectives d'économies dégagées par le schéma d'emplois seront de l'ordre de 2,18 M€ en 2021 (- 1,22 M€ au titre de l'effet en année pleine du schéma d'emplois 2020 et -0,96 M€ au titre du schéma d'emplois 2021).

Glissement, vieillesse-technicité :

Dans un contexte marqué par la baisse des effectifs qui se traduit par des économies importantes au titre du schéma d'emplois, le GVT positif (effet de carrière) a une incidence limitée sur l'évolution de la masse salariale (0,18 M€). Ce dernier est même largement compensé par le GVT négatif (effet de noria), qui génère une économie de 0,32 M€, d'où un solde de GVT de -0,14 M€.

Les autres variations se décomposent comme suit :

- une variation du coût de l'IFSE des fonctionnaires titulaires de catégories A, B, C et CT à compter du 1^{er} janvier, pour un montant de 50 000 € ;
- une variation liée aux conventions collectives de la presse quotidienne dont relèvent les personnels contractuels de droit privé qui correspond à l'effet report de la prévision de l'augmentation de 2020 et de la prévision de l'augmentation de 2021 (1% au 1er juillet 2020 et 1% au 1er juillet 2021 sur 2021) et une révision de la grille des cadres administratifs de droit privé pour un montant total de 199 820 € ;
- une variation qui s'élève à 432 000 € au titre des cotisations versées aux caisses de régimes de retraite complémentaire des personnels de droit privé de la DILA (dépenses estimées pour 2021 à 13,62 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	86 805	134 498	134 219	77 889	121 272	120 035
Catégorie A	51 056	72 930	92 622	45 457	65 368	81 209
Catégorie B	48 081	53 410	61 619	42 665	47 908	56 437
Catégorie C	30 692	45 250	38 507	26 740	40 744	34 518
Contractuels	55 612	84 686	97 814	40 464	63 187	72 590

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		290 000		290 000
Logement				
Famille, vacances		85 000		85 000
Mutuelles, associations		149 000		149 000
Prévention / secours				
Autres		3 500		3 500
Total		527 500		527 500

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 527 500 € en AE et en CP pour 2021.

Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration :

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 290 000 € en 2021, elle est en hausse par rapport au PLF 2020 (80 000 €) qui ne présentait que la participation aux frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (48 agents en 2019). Dans un souci de cohérence, la participation patronale aux frais de restauration des agents du site de Desaix est intégrée au titre des prestations d'action sociale. Pour 2021, la prévision détaillée est la suivante :

- pour Desaix : 250 000 € ;
- pour Ségur : 40 000 €.

Famille, vacances :

La DILA finance les actions suivantes :

- l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA estimé à 50 000 € en AE et CP ;
- diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...) accordées pour une prévision totale de 35 000 €.

Associations :

La DILA finance la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. Le montant de la contribution financière inscrit dans la convention pour l'année 2021 est de 123 000 €.

Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, ping pong, courses, randonnée...). Son montant pour 2021 est de 11 000 € en AE et CP.

Enfin, la DILA contribue au financement des associations suivantes :

- association pour la promotion des activités sportives et socio-culturelles interministérielles (APASSI) pour 7 500 € ;
- association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM) pour 2 500 € ;
- association Éducation Plein Air Finances (EPAF), qui propose des prestations de vacances et de loisirs, pour 5 000 €.

Santé :

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à 3 500 € en AE et CP.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
6 916 698		45 610 000	45 310 000	2 136 892

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
2 136 892	1 520 000	238 891		
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
44 960 000	43 140 000	1 300 000	500 000	20 000
Totaux	44 660 000	1 538 891	500 000	20 000

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
96 %	3 %	1 %	0 %

Le programme 624 regroupe les activités dites « supports » de la DILA, les dépenses de personnel et le coût des prestations assurées par la SACI-JO (action 4 du programme). Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels, la grande majorité des AE sont soldées dans l'année. Les dépenses relatives à la SACI-JO sont en effet engagées et payées dans l'année. Ainsi, 96 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2021.

Par ailleurs, les CP 2021 demandés pour couvrir des AE antérieures à 2021 serviront principalement aux paiements des engagements pluriannuels sur marchés relatifs aux prestations de gestion du parc (nettoyage des locaux, sécurité...) ainsi qu'aux EJ sur marchés de fourniture d'électricité des sites de Desaix et Metz.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	8 000 000	8 000 000		7 700 000	7 400 000	
Achats et services extérieurs	7 999 800	8 000 000		7 699 800	7 400 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	200			200		
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital		1 000 000			1 300 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations		1 000 000			1 300 000	
Total	8 000 000	9 000 000		7 700 000	8 700 000	

L'action 1 « pilotage, modernisation et activité numérique » du programme 624 retrace les dépenses de fonctionnement liées aux activités de la direction, des services de support (logistique, communication interne et externe, agence comptable, secrétariat général, stratégie...) ainsi que les dépenses de fonctionnement des ressources humaines. Elle intègre, en outre, les crédits de fonctionnement dédiés au financement des activités de pilotage et gestion de l'immobilier qui ont fait l'objet d'un transfert du programme 623 au 624 au PAP 2021 pour un montant de 1 M€.

Ces dépenses sont programmées à hauteur de 9 000 000 € en AE et de 8 700 000 € en CP, dont 7 400 000 € de dépenses de fonctionnement (en baisse de 300 K€ par rapport à 2020) et 1 300 000 M€ de dépenses d'investissement. Elles regroupent les activités suivantes :

1) Pilotage et gestion logistique de la DILA :

L'enveloppe budgétaire destinée au financement du pilotage et de la gestion logistique s'élève à 4 360 000 € en AE et 3 760 000 € en CP et se décompose de la manière suivante :

- 2 000 000 € en AE et en CP pour le coût d'occupation qui permettent de couvrir le paiement du loyer et des charges associées pour l'occupation de locaux au sein du Centre de Gouvernement situés au 20 avenue de Ségur à Paris ainsi que les impôts et taxes (taxe sur les bureaux, taxe de balayage...) ;
- 1 200 000 € en AE et 700 000 € en CP pour la gestion du parc qui portent sur les dépenses de nettoyage des locaux, de gardiennage notamment la télésurveillance, d'études d'architectes et de sécurité ;
- 500 000 € en AE et 400 000 € en CP pour les autres dépenses de fonctionnement courant dont les dépenses sont notamment liées à l'achat de fournitures de bureaux, d'entretien, de consommables, de papier, au financement du transport de plis...
- 300 000 € en AE et en CP pour le financement des frais postaux ;

- 200 000 € en AE et en CP pour les dépenses d'équipement (c'est-à-dire, le matériel technique, les biens mobiliers, l'équipement des bureaux...);
- 70 000 € en AE et en CP pour la couverture des frais de réceptions, colloques et séminaires (à savoir, les produits alimentaires, les frais de représentation...);
- 60 000 € en AE et en CP pour les payer les frais de déplacement des personnels ;
- 30 000 € en AE et en CP afin de financer les dépenses de fonctionnement du parc automobile, telles que les dépenses d'assurances, de péages, de carburant, celles relatives à la location des places de stationnement, de véhicules, et les frais de taxis...

2) Pilotage et gestion des ressources humaines :

Les crédits alloués en 2021 au financement du pilotage et gestion des ressources humaines sont programmés à hauteur de 1 957 500 € en AE et 1 657 500 € en CP et concernent les activités budgétaires suivantes :

- les dépenses de formation et gestion des ressources humaines chiffrées à hauteur de 700 000 € en AE et en CP comprennent les dépenses liées à la formation des agents de la DILA, aux versements aux organismes d'apprentissage, et au recours aux cabinets de recrutement ;
- les prestations de restauration assurées sur les sites de Desaix (MRS) et du Ségur (Elior) dont le montant estimatif est évalué à 1 000 000 € en AE et 700 000 € en CP ;
- les dépenses d'action sociale et de santé sont prévues à hauteur de 237 500 € en AE et en CP et comprennent notamment le versement des subventions à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) et à l'association sportive de la DILA (ASDILA) ainsi que le paiement de la contribution au fonds d'insertion des personnes handicapées. S'ajoutent également à ces dépenses, les dépenses relatives à l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents et aux bons de rentrée scolaire. La participation aux frais de restauration des agents de la DILA est exécutée sur l'activité budgétaire relative aux « prestations de restauration » ;
- les frais afférents à l'accompagnement à la mobilité pour 20 000 € en AE et en CP, Il s'agit des dépenses relatives au recours aux cabinets de recrutement.

3) Actions de communication :

Le budget dédié pour l'année 2021 au financement des actions de communication est estimé à 170 000 € en AE et en CP. Il se compose des deux activités budgétaires suivantes :

- l'ensemble des dépenses de communication est estimé à 120 000 € en AE et en CP et concerne en particulier les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les séminaires, les salons et les opérations d'achat d'espace... ;
- la prévision des coûts liés à l'organisation de colloques et séminaires s'établit à 50 000 € en AE et en CP.

4) Activités juridiques et expertises :

S'agissant des dépenses relatives aux activités juridiques et expertises, elles sont fixées à 62 500 € en AE et en CP et correspondent aux frais de contentieux divers, comme par exemple les honoraires juridiques et les frais d'huissiers.

5) Autres activités de pilotages :

Les crédits budgétés pour les autres activités se chiffrent à 100 000 € en AE et en CP. Les dépenses relatives aux études générales sont, quant à elles, estimées à 100 000 € en AE et en CP et portent principalement sur les prestations intellectuelles (études, AMO, ...).

6) Pilotage et gestion de l'immobilier de la DILA :

La demande de crédits pour la mise en œuvre des activités de pilotage et gestion de l'immobilier a été fixée à hauteur de 2 250 000 € en AE et 2 850 000 € en CP et concerne les activités budgétaires ci-dessous :

- 500 000 € en AE et en CP pour les dépenses d'entretien courant consacrées notamment aux travaux légers de maintenance préventive et corrective et de travaux d'aménagement ;
- 50 000 € en AE et en CP au titre des dépenses d'entretien lourd concernant entre autres des travaux lourds de gros entretien et de renouvellement des équipements, des impératifs de mise en État des locaux, et de mise en conformité... ;

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 700 000 € en AE et 1 000 000 € en CP pour la consommation d'énergies et fluides ;
- les crédits prévus pour la réalisation des travaux structurants s'élèvent à 1 000 000 € en AE et 1 300 000 € en CP et portent sur les investissements immobiliers consistant en des opérations de restructuration, de transformation et de mise aux normes du site de Desaix. L'année 2021 est notamment marquée par la poursuite des travaux de rénovation des locaux ainsi que par la mise aux normes sécurité incendie des sous-sols.

ACTION

02 – Promotion et distribution des publications

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes						
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total						

ACTION

03 – Dépenses de personnel

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	

ACTION**04 – Convention État - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	37 610 000	35 960 000		37 610 000	35 960 000	
Achats et services extérieurs	37 610 000	35 960 000		37 610 000	35 960 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	37 610 000	35 960 000		37 610 000	35 960 000	

L'action 4 du programme 624 rassemble les crédits relatifs aux dépenses de sous-traitance réalisée par la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), prestataire historique de la DILA pour le secteur de l'imprimerie. La DILA assure le paiement des paies et charges des salariés de la SACIJO, son fonctionnement courant, le financement des plans de départs anticipés et les versements dus au titre des caisses de pensions.

En 2021, les crédits prévus en AE et en CP pour les dépenses de l'action 4 sont de 35 960 000 € et sont répartis de la manière suivante :

Sous-traitance :

La prévision du paiement des salaires et autres charges des agents de la SACIJO mis à la disposition de la DILA s'élève à 21 940 000 €.

Caisse de pensions :

Le financement des dispositifs de retraite de la SACIJO (caisses de pension et caisses de prévoyance et de décès) est évalué pour 2021 à 10 030 000 €.

Plans de sauvegarde d'emplois :

- d'une part, le régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACIJO (RECAPS) mis en œuvre en 2007, pour lequel le reliquat de financement est évalué à 118 000 € en 2021 ;
- d'autre part, les coûts liés au plan de départ volontaire lié à la modernisation, la mutualisation et à la mutation de la SACIJO (plan « 3M »), signé en 2016 dans le contexte de l'arrêt de l'impression du *Journal Officiel* et du développement des activités numériques à la DILA. Ce plan concerne 72 agents de la SACIJO nés avant le 1er janvier 1964 et s'étale sur la période 2016-2019, avec un impact en dépenses au-delà. Il comprend une période de préavis payé non effectué, une indemnisation et un plan de formation. Pour 2021, les coûts prévisionnels du plan « 3M » sont les suivants :
 - 1 307 000 € au titre du préavis payé non effectué ;
 - 2 559 000 € pour l'indemnité compensatrice de licenciement versée dans le cadre du plan.

Enfin, des indemnités versées dans le cadre de la convention relative à la modernisation du secteur impression préparation de la SACI-JO (CRAMSIPS) mise en place en 2012 sont estimées à 6 000 € en 2021.